

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 05490
Numéro SIREN : 319 378 832
Nom ou dénomination : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt 54842

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Société par actions simplifiée

1, Boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Société par actions simplifiée

1, Boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la mise à jour en novembre 2021 par l'Autorité des Normes Comptables de sa recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, tels qu'exposés dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels, notamment pour ce qui concerne :

Estimations comptables :

Comme mentionné dans la note relative aux principes, règles et méthodes comptables de l'annexe, les fonds de commerce sont maintenus au bilan pour leur valeur d'apport et une éventuelle dépréciation est constatée dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'apport. La valeur d'inventaire est déterminée notamment sur la base de critères de rentabilité. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine Cedex et Paris - La Défense, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Deloitte & Associés

Sarah Kressmann-Floquet  *Stéphane Collas*

Sarah KRESSMANN-FLOQUET Stéphane COLLAS

COMPTES ANNUELS

BNPP ASSET MANAGEMENT France

Société par actions simplifiée

1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Sommaire

<u>Bilan - Actif.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Passif.....</u>	<u>4</u>
<u>Compte de résultat.....</u>	<u>5</u>
<u>Compte de résultat (suite).....</u>	<u>6</u>
<u>Règles et méthodes comptables.....</u>	<u>7</u>
<u>Immobilisations.....</u>	<u>17</u>
<u>Amortissements.....</u>	<u>18</u>
<u>Provisions inscrites au bilan.....</u>	<u>19</u>
<u>Etat des échéances des créances et des dettes.....</u>	<u>20</u>
<u>Détail des produits à recevoir.....</u>	<u>21</u>
<u>Détail des charges à payer.....</u>	<u>22</u>
<u>Détail des charges constatées d'avance.....</u>	<u>23</u>
<u>Détail des produits constatés d'avance.....</u>	<u>24</u>
<u>Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....</u>	<u>25</u>
<u>Ventilation du Chiffre d'affaires.....</u>	<u>26</u>
<u>Ventilation par catégorie d'effectif.....</u>	<u>27</u>
<u>Ventilation de l'impôt.....</u>	<u>28</u>
<u>Filiales et participations.....</u>	<u>29</u>
<u>Variations des capitaux propres.....</u>	<u>30</u>
<u>Evenements posterieurs.....</u>	<u>31</u>

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	6 097	6 097	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	85 509 842	72 715 018	12 794 825	13 734 128
Fonds commercial	411 873 881	41 450 217	370 423 664	370 264 664
Autres immobilisations incorporelles	6 549 624	0	6 549 624	6 269 711
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	503 939 445	114 171 332	389 768 113	390 268 503
Terrains	0	0	0	0
Constructions	749 079	512 199	236 879	18 169
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	3 503 878	2 971 842	532 036	473 881
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	4 252 957	3 484 042	768 915	492 050
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	2 354 064	45 940	2 308 124	3 542
Créances rattachées à des participations	7 019 802	0	7 019 802	0
Autres titres immobilisés	112 042	0	112 042	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	87	0	87	87
TOTAL immobilisations financières	9 485 995	45 940	9 440 055	3 629
Total Actif Immobilisé (II)	517 678 396	117 701 313	399 977 083	390 764 182
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	4 065	0	4 065	133 501
Clients et comptes rattachés	213 706 241	243 420	213 462 821	265 975 562
Autres créances	339 255 854	0	339 255 854	215 322 522
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	552 966 160	243 420	552 722 740	481 431 586
Valeurs mobilières de placement	253 547 304	9 210 760	244 336 544	215 566 096
dont actions propres:				
Disponibilités	60 048 645	0	60 048 645	20 044 757
TOTAL Disponibilités	313 595 949	9 210 760	304 385 189	235 610 854
Charges constatées d'avance	2 424 452	0	2 424 452	2 222 514
Total Actif Circulant (III)	868 986 561	9 454 180	859 532 381	719 264 953
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	171 766		171 766	35 258
Total Général (I à VI)	1 386 836 722	127 155 493	1 259 681 229	1 110 064 393

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 0	120 340 176	120 340 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		356 566 378	356 566 378
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		12 034 018	12 034 018
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	2 429 257	145 630
TOTAL Réserves		14 463 274	12 179 647
Report à nouveau		35 498 681	-160 798 497
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		99 362 408	210 675 030
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		626 230 917	538 962 734
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		15 590 139	24 131 612
Provisions pour charges		2 676 249	6 332 807
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		18 266 388	30 464 419
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		123 319 562	105 385 012
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	46 564 202	30 818 558
TOTAL Dettes financières		169 883 764	136 203 570
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		291 548 765	294 573 478
Dettes fiscales et sociales		124 331 965	90 424 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		937 960	633 223
Autres dettes		28 468 679	18 589 126
TOTAL Dettes d'exploitation		445 287 369	404 220 351
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		615 171 134	540 423 921
Ecart de conversion Passif (V)		12 791	213 319
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 259 681 229	1 110 064 393

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	774 093 583	311 070 745	1 085 164 328	1 045 925 589
Chiffres d'affaires nets	774 093 583	311 070 745	1 085 164 328	1 045 925 589
Production stockée			0	0
Production immobilisée			-265 887	904 037
Subventions d'exploitation			394 000	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			25 383 476	11 933 851
Autres produits			51 154	99 897
Total des produits d'exploitation (I)			1 110 727 071	1 058 863 375
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			722 538 610	756 284 405
Impôts, taxes et versements assimilés			23 539 698	24 637 275
Salaires et traitements			150 917 310	113 138 915
Charges sociales			56 923 753	46 629 010
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	7 264 250	5 477 233
		Dotations aux provisions	0	519 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	30 833
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	11 099 326	12 631 404
Autres charges			438 203	126 240
Total des charges d'exploitation (II)			972 721 149	959 474 316
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			138 005 922	99 389 059
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			385 270	6 010
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			5 407 019	5 601 533
Reprises sur provisions et transferts de charges			20 663	0
Différences positives de change			770 731	642 876
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			97 223	54 776
Total des produits financiers (V)			6 680 905	6 305 195
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 757 379	2 337 637
Intérêts et charges assimilées			1 103 878	749 167
Différences négatives de change			411 539	988 446
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 190	57 620
Total des charges financières (VI)			4 276 986	4 132 869
RÉSULTAT FINANCIER			2 403 919	2 172 326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			140 409 841	101 561 385

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 272 727	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 702	146 363 636
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	29 302 429	146 363 636
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 636 364	1 674
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 072	-3 129
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 658 436	-1 455
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	14 643 993	146 365 091
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	11 187 609	6 842 742
Impôts sur les bénéfices (X)	44 503 818	30 408 705
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 146 710 405	1 211 532 206
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 047 347 998	1 000 857 176
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	99 362 408	210 675 030

Principes, règles et méthodes comptables

(décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société par actions simplifiée au capital de 120 340 176 €.

Le siège social est au 1, boulevard Haussmann dans le 9ème arrondissement de Paris et son établissement principal au 14 rue Bergère dans le 9ème arrondissement de Paris.

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021 avant répartition s'élève à 1 259 681 229 €.

Le compte de résultat de l'exercice présente un bénéfice de 99 362 408 €.

Les comptes de la société, outre l'activité de BNPP AM France, intègrent les activités de ses succursales situées à Vienne (Autriche), Milan (Italie), Francfort (Allemagne) et Amsterdam (Pays-Bas) ainsi que les chiffres relatifs à la fusion-absorption de BNPP Capital Partners.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Pandémie Coronavirus

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies.

Les comptes sociaux de BNPP AM France sont établis sur la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

1.2. Fusion absorption de BNPP Capital Partners

Le métier BNPP Asset Management a décidé de fusionner l'entité BNPP Capital Partners au sein de BNPP AM France.

L'objectif de cette transformation est triple :

- Accélérer le développement de certaines activités de BNPP Capital Partners en exploitant au mieux les forces de BNPP AM France, notamment sa force de vente internationale et ses expertises de gestion existante,
- Simplifier l'organisation du métier,
- Bénéficier de l'expertise des collaborateurs de BNPP Capital Partners pour accélérer le développement des activités non cotées de BNPPAM France au niveau de la gestion.

Le projet de traité de fusion simplifiée a été signé le 20 octobre 2021 et confirmé par décision de l'associé unique signée en date du 8 décembre 2021.

L'opération s'est réalisée le 31 décembre 2021 avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2021.

Cette fusion s'est opérée dans le cadre du régime juridique des fusions simplifiées aux opérations de fusion entre sociétés détenues à 100% par une même société conformément aux dispositions des articles L 236-1 et suivants du code de commerce et notamment les articles L 236-11 et R 236-1 et suivants dudit code.

L'impact comptable est le suivant :

- Comptabilisation d'un report à nouveau de 3,3 millions d'euros dans les comptes de BNPP AM France selon le PCG art.746-1 nouveau.

1.3. Activation de la succursale néerlandaise BNPP AM France, Netherlands Branch

Pour mémoire, BNPP AM France a créé le 27 novembre 2020 une succursale néerlandaise dénommée « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Netherlands branch ».

La fusion transfrontalière simplifiée entre BNPP AM Nederland et BNPP AM France prévue au second semestre 2021 a eu lieu le 1er mai 2021, transformant ainsi BNPP AM Nederland en succursale de BNPP AM France.

Cette fusion s'est opérée dans le cadre du régime juridique des fusions simplifiées aux opérations de fusion entre sociétés détenues à 100% par une même société.

L'impact comptable est le suivant :

- Comptabilisation d'un report à nouveau de 32,2 millions d'euros dans les comptes de BNPP AM France selon le PCG art.746-1 nouveau.

BNPP AM Nederland devient ainsi la 4ème succursale de BNPP AM France, les 3 précédentes étant situées en Italie (Milan), en Autriche (Vienne) et en Allemagne (Francfort).

1.4. Résultat exceptionnel suite à l'opération Allfund Bank

Pour mémoire, BNPP AM France a apporté à Allfunds Bank un droit d'accès aux réseaux de distribution du groupe BNP Paribas en échange de 6,3% du capital de la holding Allfunds UK Ltd, également détenue par BP2S pour 16,2%.

L'opération a été clôturée le 2 octobre 2020.

Cette prise de participation de 6,3% dans Allfunds UK Ltd correspond à un montant de 161M€ décomposé de la façon suivante :

- 146M€ par apport d'actif,
- 15M€ en numéraire.

La TVA a été collectée par BNPP AM France auprès d'AFB et reversée à l'Administration fiscale française fin 2020 pour un montant de 29M€.

Toutefois, BNPP AM France avait pris l'initiative de déposer une demande de rescrit auprès de l'Administration fiscale française afin d'obtenir l'exemption de TVA sur cet apport en nature, demande qui a obtenu une réponse favorable en 2021.

Les parties ont conclu un accord dans lequel BNPP AM France s'est engagé à reverser 50% du produit perçu à AFB. Cet accord s'est matérialisé dans les comptes 2021 de BNPP AM France par la constatation de :

- Produit exceptionnel représentant l'encaissement de 29M€ reçu de l'Administration fiscale en décembre 2021.
- Charge exceptionnelle relative au versement de la quote-part revenant à AFB, versement intervenu en février 2022.

2. Actualisation sur la situation du plan de départ volontaire

Le plan de départ volontaire présenté aux instances du personnel le 24 juin 2019, homologué le 04 décembre 2019 et porté à la connaissance des salariés en décembre 2019, a poursuivi sa réalisation tout au long de l'exercice 2021.

88 départs dont 17 mobilités internes et 71 départs externes ont été réalisés. Au 31 décembre 2021, 14 départs externes restent à accompagner ainsi que 6 départs en mobilité interne restent à faire et la phase 1 est clôturée. La phase 2, quant à elle, a été clôturée le 28 février 2021.

La provision a été ajustée sur l'exercice 2021 de la revue de la valeur du coût moyen de sortie, de la formation longue et des paramètres de concrétisation rapide.

De ce fait, la provision s'élève à 4,9 M€ au 31 décembre 2021.

3. Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BNPP AM France applique le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 relatif au PCG.

Les nouvelles règles autorisent à amortir les éléments de l'actif immobilisé et notamment les fonds commerciaux qui ont une durée d'utilisation limitée.

Les fonds commerciaux actuellement inscrits à l'actif sont considérés avoir une durée de vie non limitée et ne seront pas amortissables.

Pour l'ensemble de ces fonds, un test de dépréciation est réalisé une fois par exercice par comparaison de la valeur comptable et de la valeur actuelle.

4. Changement de méthode comptable

Modalités de calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière

En novembre 2021, l'Autorité française des Normes Comptables a mise à jour sa recommandation n°2013-02 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires afin de s'aligner à la décision de l'IFRS IC (" IFRS Interpretations Committee " ou " Comité d'interprétation des normes IFRS ") qui a émis en mai 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de fin de carrière (IFC), essentiellement français.

Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné.

Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits.

Les droits à indemnités sont à présent comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite.

Sa mise en œuvre a entraîné en date du 1er janvier 2021 une baisse de la valeur actualisée de l'obligation de 2 283 626 € comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Immobilisations incorporelles :

1 - Fonds de commerce

Les fonds de commerce de la société résultent principalement des apports partiels d'actifs intervenus au cours de l'exercice 2000 et des opérations de rapprochement avec FIM France en 2010, ainsi que des opérations de fusion avec les sociétés THEAM et CAM Gestion intervenus au cours de l'exercice 2017.

Ces fonds de commerce ne font généralement pas l'objet d'amortissement du fait des hypothèses suivantes :

- assimilation de l'apport à une cession,
- non individualisation du fonds de commerce apporté.

Ces conditions étant réunies, le fonds de commerce de BNPP AM France est maintenu à l'actif du bilan pour sa valeur d'apport dès lors que la valeur historique reste inférieure à la valeur actualisée.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce est déterminée par rapport aux deux critères suivants :

- critères d'évaluation retenus dans les traités d'apports partiels d'actifs internes au groupe BNP Paribas fondés principalement sur des critères de rentabilité.

- critères basés sur une évaluation des actifs nets de BNPP AM France tenant compte de la rentabilité des actifs par type de fonds.

Sur ces bases une dépréciation du fonds de commerce FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT France (FIM France) de 21 727 847 € a été comptabilisée au 31 décembre 2012. Cette dépréciation est maintenue au 31 décembre 2021.

L'opération de fusion avec BNPP Capital Partners a généré la reprise dans les comptes de BNPP AM France d'un nouveau fonds de commerce d'un montant de 159 000 euros correspondant à la reprise en 2014 des activités de fonds de fonds des Hedged funds de l'ex-filiale THEAM.

Un fonds de commerce portant sur la gestion de CLO (Collateralized Loan Obligation) a été acquis en 2014 auprès de BNP Paribas S.A pour un montant de 12,5 M€.

Les mandats acquis dans le cadre de cette activité spécialisée de gestion de fonds sur des produits dérivés de crédit se référant à un portefeuille de prêts commerciaux ont une durée de vie limitée. Pour tenir compte de cette durée d'usage limitée dans le temps il a été décidé d'amortir totalement le fonds de commerce.

2 - Autres immobilisations incorporelles :

Il s'agit des logiciels et des dépenses liées à la conception et au développement de logiciels internes et des logiciels achetés.

Les logiciels et leurs développements internes dont le prix de revient est supérieur à 300 K€ sont amortis linéairement sur 3 ans.

Ceux dont le prix de revient est supérieur à 1 M€ correspondant à des projets structurants et transformants pour l'entreprise sont amortis linéairement sur 5 ans.

Pour les « logiciels / gros système » dont le système comptable Oracle, la durée d'amortissement linéaire est portée à 8 ans.

Immobilisations corporelles :

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations (biens acquis à titre onéreux).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 10 ans,

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans,

- Mobilier : 5 ans.

Immobilisations financières :

Les titres sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition.

A compter du 1er janvier 2008 les frais externes directement liés à l'acquisition des titres de participation comme :

- les droits de mutation,
- les honoraires,
- les commissions de conseils, d'engagements, de garantie,
- les frais d'actes et de formalités légales,

sont incorporés au bilan dans le coût d'acquisition des titres. L'alignement du traitement comptable sur le traitement fiscal évite les retraitements entre ces différents résultats.

L'étalement fiscal sur 5 ans est assuré par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires calculés par 1/5 du montant des frais prorata temporis pour la 1ère et la 5ème année.

1 - Valorisation des titres de filiales et participations :

Ils sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur peut être calculée suivant plusieurs méthodes.

Chez BNPP AM France nous appliquons la méthode suivante :

La « juste valeur » estime prudemment la valeur de marché des entités détenues. Son calcul est déterminé en fonction de certains paramètres :

- il correspond à l'actif net comptable (hors éléments exceptionnels du résultat) pour les titres de filiales détenues depuis plus de trois ans et ayant un EBITDA (RBE + Amortissement) moyen négatif ou proche de l'équilibre sur les trois derniers exercices.
- il est égal à une valorisation réalisée sur la base des multiples de l'EBITDA pour les titres de filiales détenues depuis plus de 3 ans et ayant un EBITDA (RBE + Amortissement) moyen positif ou proche de l'équilibre sur les trois derniers exercices.

Pour les titres de participation libellés en devises locales, la quote part d'actif net est déterminée par conversion des montants exprimés en devises locales par le taux de change à la clôture.

Les moins values latentes donnent lieu à la constatation de dépréciations des titres calculées ligne à ligne sans compensation avec les plus values latentes.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur distribution a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement.

En cas de cession d'une ligne de ces titres, les éléments de la cession constituent des charges et des produits exceptionnels.

Si une dépréciation a été antérieurement comptabilisée, son annulation ne rentre pas dans le calcul de la plus ou moins value de cession et est effectuée par un compte de reprise de provision.

Les seuls titres détenus par BNPP AM France sont ceux de :

- BNPP AM Belgium (1 titre) valorisé par multiple d'EBITDA
- BNPP AM Argentina (5%) valorisé par Actif net Comptable
- EMZ Partners (12%) valorisé par Actif net Comptable
- OBAM Investment Management B.V. (24%) valorisé par Actif net Comptable

2- Couverture de change des titres de filiales et de participations en devises :

BNPP AM France applique depuis le 1er janvier 2017 les dispositions du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Ce nouveau règlement impose la distinction entre les opérations de couverture et celles à but spéculatif (positions ouvertes isolées).

BNPP AM France ne présente pas d'opérations de couverture dans les comptes au 31 décembre 2021.

3 - Titres de placement :

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont composées d'OPCVM de trésorerie, d'un investissement dans le fonds BNP Paribas European SME Debt Fund et d'un portefeuille de CLO.

Les OPCVM de trésorerie et le fonds BNP Paribas European SME Debt Fund sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative publiée.

Les parts de CLO sont valorisées sur la base d'un marked to model.

Une émission comprenant 10 tranches du véhicule BNPP AM EURO CLO 2021 DAC pour un total de 20 187 K€ a été souscrite en juin 2021.

Les VMP sont comptabilisées au bilan pour leur valeur d'acquisition, aucun coût relatif à cette acquisition n'y est incorporé.

Leur valeur d'inventaire diffère selon que les titres sont cotés ou non. Pour précision, BNPP AM France ne détient pas de titres de placement cotés.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation en retenant plusieurs critères objectifs : prix des transactions récentes, valeur mathématique, rendement, activité, importance de bénéfices, perspectives...

Cette valeur d'inventaire comparée au coût d'acquisition est faite ligne à ligne, s'il ressort une plus value latente elle n'est pas comptabilisée; si une moins value se dégage une dépréciation est alors constatée comptablement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée lorsqu'une créance présente un risque de non remboursement total ou partiel.

Créances et dettes en devises :

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change publié au J.O. Les différences de conversion sont comptabilisées dans des comptes d'attente à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif lorsqu'elle correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Disponibilités :

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.

Chiffres d'affaires et rétrocessions :

Le chiffre d'affaires brut est constitué essentiellement des produits suivants :

- les commissions de gestion et commissions de performance perçues par la société de gestion en rémunération de sa prestation de gestion financière d'OPCVM ou de mandats. La rémunération ainsi acquise représente un pourcentage spécifique forfaitaire ou variable des actifs gérés. Les frais de gestion sont calculés à chaque établissement de valeur liquidative. Ils font l'objet d'un enregistrement en compte de produits à recevoir.
- les commissions de distribution rémunérant la société de gestion en tant que distributeur de fonds luxembourgeois.
- les commissions de mouvements prélevés sur les fonds.

Les rétrocessions de commissions sont comptabilisées en compte de charge sur l'exercice auquel elles se rattachent par le biais de provisions pour charges à payer.

Impôt sur les bénéfices :

BNPP AM France est intégré fiscalement au groupe constitué par BNP Paribas SA depuis le 1er janvier 2014.

Conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, la société BNPP AM France comptabilise sa charge d'impôt sur les bénéfices comme si elle était seule redevable.

En 2021, le taux d'impôt courant court terme appliqué est de 27,5% pour les entreprises françaises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 250 millions d'euros et dont la fraction du bénéfice imposable est supérieure à 500 K€. Si l'impôt sur les sociétés est supérieur à 763 K€, une contribution sociale de 3,3% est calculée.

Le taux effectif de l'impôt sur les sociétés passe de 27,50% à 28,41%.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2021 :

- à recevoir pour 24,376 M€,
- à payer pour 0,01 M€.

Participation des salariés :

Conformément à la réglementation française, BNPP AM France enregistre dans ses comptes le montant de la participation dans le résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La dotation est inscrite en « participation des salariés ».

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Cette provision inclut notamment les coûts estimés au titre :

- des litiges, contentieux, actions en réclamation de la part des tiers (y compris de l'administration fiscale).

- des écarts de valorisation de change des OPCVM.
- des indemnités de fin de carrière.
- des mesures discrétionnaires de rémunération du Groupe.

L'estimation de l'ensemble des provisions tient compte d'hypothèses et de données économiques susceptibles d'évoluer dans le temps et comporte donc un aléa, elles représentent cependant la meilleure estimation sur la base des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

Dettes financières :

Un emprunt subordonné à durée limitée a été mis en place avec SAGIP le 22 décembre 2014 pour un montant de 20 M€ afin de couvrir le besoin de fonds propres réglementaires minimum.

Un emprunt subordonné à durée limitée a été mis en place avec BNPP AM Holding le 28 novembre 2019 pour un montant de 15 M€ afin de couvrir le besoin de fonds propres réglementaires minimum.

L'activité de CLO est financée par vingt cinq emprunts auprès de BNP Paribas SA pour un montant total de 87 341 K€.

Engagements sociaux :

A compter du 1er janvier 2019, BNPP AM France applique la recommandation ANC 2013-02 pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode préférentielle et porte sur la totalité des engagements à l'égard des membres du personnel actif et retraité.

Les avantages consentis au personnel des entités françaises du groupe BNP Paribas sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les éléments de salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement : L'entreprise comptabilise une charge correspondant aux services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (essentiellement : le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire. L'engagement sur cette catégorie s'élève à 7,5 M€ ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNPP AM France, par les primes de fin de carrière. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » comme les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNPP AM France et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par BNP Paribas SA et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

A ce titre, l'engagement comptabilisé sur cette catégorie s'élève à 6,93 M€ après prise en compte du contrat collectif d'assurance sur la vie souscrit en 1998 par BNPP AM France. Il a pour objet la prise en charge par la société AXA du versement des indemnités de fin de carrière légales dues par la société aux salariés de BNPP AM France.

L'engagement de la société est représenté par une prime initiale versée en 1998 dans le cadre de ce contrat. Il est déterminé par application de la règle selon laquelle les droits pris en compte sont ceux que le salarié a acquis à la date de départ à la retraite. Ainsi l'engagement de l'entreprise est déterminé en tenant compte, à la date d'évaluation :

- de l'estimation des capitaux que devra verser AXA et de leurs dates probables de règlement, au prorata de l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice par rapport à l'ancienneté totale à l'âge de la retraite,
- des hypothèses démographiques, de départ "anticipé", d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation (fin de période de 0,90%) et d'inflation de 2%.

Sont présentées en annexe les informations comparatives des exercices 2020 et 2021.

Pour les salariés détachés et mis à disposition par BNP Paribas SA, l'engagement pour indemnités de fin de carrière est constaté dans les comptes de BNP Paribas SA.

L'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee » ou « Comité d'interprétation des normes IFRS »), a émis en mai 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de fin de carrière (IFC), essentiellement français. Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Maintenant les droits à indemnités sont comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. Sa mise en œuvre a entraîné en date du 1er janvier 2021 une baisse de la valeur actualisée de l'obligation de 2,3 M€ comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Opérations en devises hors couverture sur titres de participation :

Les profits et pertes de change résultant d'opérations courantes conclues en devises au cours de l'exercice sont enregistrés en compte de résultat. Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs ou passifs en devises détenus à la clôture de l'exercice, sont constatés en résultat par le biais d'une dotation aux provisions pour risque de change lorsque le solde net représente une perte potentielle.

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration :

Jetons de présence :

L'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2021, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, a décidé de verser 65 000 € de jetons de présence au titre de l'exercice.

Consolidation :

La société est consolidée (intégration globale) par BNP Paribas SA (SIRET N° 66204244900014).

Les conditions décrites à l'article R233-15 du Code de Commerce étant réunies, la société est donc exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Intégration fiscale :

BNPP AM France est intégrée fiscalement au groupe BNP Paribas SA à compter du 1er janvier 2014. Dans le cadre de cette intégration fiscale, chaque filiale comptabilise son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

BNP Paribas SA, société mère, comptabilise :

- la charge d'impôt Groupe,
 - un produit d'impôt face à chacune de ses filiales correspondant à l'impôt théorique de chaque filiale.
- En conséquence, l'économie d'impôt générée par le Groupe Fiscal est comptabilisée dans les livres de la mère BNP Paribas SA.

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	6 097	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	497 158 887	0	6 774 460	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	42 666	0	706 413	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	3 055 243	0	448 635	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		3 097 909	0	1 155 048	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	3 542	0	9 371 323	
	Autres titres immobilisés	0	0	112 042	
	Prêts et autres immobilisations financières	87	0	0	
TOTAL (IV)		3 629	0	9 483 366	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		500 266 523	0	17 412 873	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	6 097	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	503 933 347	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	749 079	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	3 503 878	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	4 252 957	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	1 000	9 373 865	0
	Autres titres immobilisés	0	0	112 042	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	87	0
TOTAL (IV)		0	1 000	9 485 995	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	1 000	517 678 396	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		6 097	0	0	6 097		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		78 127 619	7 274 850	0	85 402 469		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	24 497	487 702	0	512 199		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 581 362	390 481	0	2 971 842		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		2 605 859	878 183	0	3 484 042		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		80 739 575	8 153 033	0	88 892 608		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	21 842 846	11 948 447	20 409 942	13 381 351
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	35 258	136 508	0	171 766
Provisions pour pensions	6 332 807	2 007 650	5 664 208	2 676 249
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	2 253 508	2 152 393	2 368 879	2 037 023
TOTAL (II)	30 464 419	16 244 998	28 443 029	18 266 388
Provisions sur immos incorporelles	28 762 766	0	0	28 762 766
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	45 940	0	45 940
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	461 159	0	217 739	243 420
Autres provisions pour dépréciations	6 627 136	2 583 624	0	9 210 760
TOTAL (III)	35 851 060	2 629 564	217 739	38 262 886
TOTAL GENERAL (I + II + III)	66 315 479	18 874 563	28 660 768	56 529 274
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 100 841	22 778 822	
Dont dotations et reprises financières		4 773 722	5 881 947	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			7 019 802	7 019 802	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financières			87	87	0
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			7 019 889	7 019 889	0
Clients douteux ou litigieux			243 420	243 420	0
Autres créances			213 462 821	213 462 821	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfiques		0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		1 739 850	1 739 850	0
	Autres impôts		0	0	0
	Etat - divers		116 851	116 851	0
Groupes et associés			335 850 501	335 850 501	0
Débiteurs divers			1 305 231	1 305 231	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			552 718 675	552 718 675	0
Charges constatées d'avance			2 424 452	2 424 452	0
TOTAL DES CREANCES			562 163 016	562 163 016	0
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		978 344	978 344	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		122 341 218	122 341 218	0	0
Emprunts et dettes financières divers		46 564 202	46 564 202	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		291 548 765	291 548 765	0	0
Personnel et comptes rattachés		79 928 472	79 928 472	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		33 166 839	33 166 839	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	830 269	830 269	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 930 151	5 930 151	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	4 476 234	4 476 234	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		937 960	937 960	0	0
Groupes et associés		0	0	0	0
Autres dettes		28 468 679	28 468 679	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES		615 171 134	615 171 134	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
FAE COMMISSIONS DE MOUVEMENT	-636 100
ETAT IMPOT DIFFERE ACTIF	-56 517
CREANCE SUR ETAT AUTRE QUE I.S	116 851
FAE Commissions de gestion	63 118 721
FAE Clients Conseil	1 610 981
FAE Clients DELEGATION	43 684 096
FAE MANDATS TRESORERIE	7 156 003
FAE TAXABLES FGX	1 756 367
FAE NON TAXABLES FGX	122 222
CLTS FAE TRANSF.PRIC TAX	3 095 220
CLTS FAE TRANSF.PRIC NON TAX	28 628 341
FAE EPARGNE SALARIALE	3 657 168
FAE CLIENTS MULTIGESTION	5 684 492
FAE COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	33 083 744
INTERETS COURUS SUR PRETS NON SUBOR	359 316
FAE FRAIS DE RECHERCHE	1 239 312
	0
	0
	0
	0
TOTAL	192 620 215

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
FNP IMMO FGX	937 960
PROV POUR CONGES PAYES FD	8 388 123
PROVISION PARTICIPATION ET ABONDEME	5 786 761
CAP BONUS LOCAUX PROV	44 498 901
ETAT - CHARGES A PAYER	29 174
CAP RTT FD	248 033
PROV BONUS NUM DIFFERE METIER LOCAU	4 619 730
EFFORT CONSTRUCTION	457 071
CH SOC BONUS LOCAUX PROV	24 006 467
FORMATION PROF C (FPC)	841 682
TAXE APPRENTISSAGE	128 641
DIVERS CAP CSF	397 571
FNP FGX	23 749 316
FNP BANQUE DEPOSITAIRE	10 328 577
INTERETS COURUS S/ EMPRTS	112 016
FNP TRANSFER PRICING	33 676 054
FNP ADMINISTRATION DE FONDS & MANDA	313 089
FNP RTO	5 747 565
FNP TRADE SUPPORT	256 759
FNP RETRO MULTIGESTION S/DIST	5 684 492
FNP DISTRIBUTION EXTERNE / PARTENAR	163 285 904
FOURNISSEURS DELEGATION MANDAT	1 695 247
FNP GARANTIE	11 440 795
FNP DELEGATION ET CONSEIL FONDS	1 376 510
FNP RETRO DGF	12 378 424
CAP PROV CET FD	6 258 009
PROVISION INTERESSEMENT ET ABONDEME	10 912 900
CAP CONGES PAYES CF	1 168 262
CAP CONGES PAYES CS	2 166 628
CAP CONGES PAYES CR	715 560
CAP PROV RTT CF	38 678
CAP PROV RTT CS	70 144
CAP RTT CR	23 691
CAP PROV CET CF	945 265
CAP PROV CET CS	1 813 537
CAP PROV CET CR	578 975
PROV CH SOC BONUS NUM DIFFERE METIE	2 586 987
CONTRIB EMPLOI HANDICAPE	164 382
CAP MEDAILLES PROV	706 526
FNP ADHEMAR AUX FONDS	12 838
FNP DEPOSITAIRE FUNDS HOSTING	10 973
FNP ADMINISTRATION FUNDS HOSTING	13 391
CAP PRIMES LOC DIV	172 000
FNP FRAIS DE RECHERCHE	3 178 559
FNP FGX MANUEL	882 621
TOTAL	392 804 785

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	7 521 261			7 521 261	16
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	7 521 261	0	0	7 521 261	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0	0	0%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	1 085 164 328	1 045 925 589	4%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	774 093 583	713 347 361	9%
Chiffres d'affaires nets-Export	311 070 745	332 578 228	-6%
Chiffres d'affaires nets	1 085 164 328	1 045 925 589	4%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	781	779			781	779
Agents de maîtrise					0	0
Employés et techniciens	18	22			18	22
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
TOTAL	799	801	0	0	799	801

Impôt sur les bénéfices

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	140 409 841	48 355 712	92 054 130
Résultat exceptionnel	14 643 993		14 643 993
Participation de salariés aux fruits de l'expansion	-11 187 609	-3 851 894	-7 335 716
TOTAL	143 866 226	44 503 818	99 362 407

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	120 340 176						120 340 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	356 566 378						356 566 378
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	12 034 018						12 034 018
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	145 630	2 283 626					2 429 256
Report à nouveau	-160 798 497			49 865 960	210 675 030	35 488 108	35 498 681
Résultat de l'exercice	210 675 030	99 362 408	210 675 030				99 362 408
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	538 962 734	101 646 034	210 675 030	49 865 960	210 675 030	35 488 108	626 230 917

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise ukrainienne a considérablement accru la volatilité des marchés financiers et l'incertitude sur l'environnement économique, au moment où le monde émergeait de la pandémie. Les fonds dont BNPP AM France tire ses revenus n'ont pas ou très peu d'exposition à la Russie. Pour les fonds français, BNPP AM France n'a pas eu de sortie massive et n'a pas dû activer de mécanisme de liquidité. Ceci dit, l'impact négatif des marchés financiers a une influence directe sur la base des actifs sous gestion et donc sur les revenus de BNPP AM France.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Société par actions simplifiée au capital social de 120 340 176 €
Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
RCS PARIS 319 378 832
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le onze mai,
A quinze heures,

L'associé unique de la Société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, société par actions simplifiée au capital de 120 340 176 € divisé en 7 521 261 actions de 16 € chacune, s'est réuni en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Première résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent.

En conséquence, il donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus de leur gestion aux dirigeants.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'associé unique, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2021 a fait ressortir un bénéfice net comptable de 99 362 407,68 €, décide, sur la proposition du conseil d'administration, de l'affecter comme suit :

Report à nouveau	35 498 680,51
Résultat de l'exercice à distribuer :	<u>99 362 407,68</u>
Bénéfice distribuable	134 861 088,19

Réparti à :

Réserve légale	(déjà dotée)
Réserve facultative	35 488 108,16
Dividendes	99 355 857,81
Report à nouveau	17 122,22

Total : 134 861 088,19

L'associé unique décide donc qu'il soit distribué un dividende unitaire de 13,21€ par action pour chacune des 7 521 261 actions, soit un total de 99 355 857,81€.

Il est rappelé que les sommes distribuées en euros à titre de dividendes, au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à 49 865 960,43 €
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 30 912 382,71 €
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 42 119 061,60 €

Cette résolution est adoptée.

.....
Huitième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs au secrétaire de séance à l'effet de délivrer des copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal ainsi qu'à la société « Lextenso/Petites affiches » et/ou à tout porteur d'un exemplaire original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur.

Cette résolution est adoptée.

.....
Extrait certifié conforme



Xavier Moioli
Secrétaire de séance



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Société par actions simplifiée au capital social de 120 340 176 €
Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
RCS PARIS 319 378 832

Rapport de gestion 2021

I – RAPPORT A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs et chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et de nos statuts, aux fins de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2021 et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1. Environnement et faits marquants de l’année 2021

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ci-après « BNPP AM France » sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

1.1 Contexte économique et de marché

Deux thèmes (tensions des taux longs/inflexion des politiques monétaires et facteurs sanitaires) ont guidé les évolutions des actions en 2021. D'un côté, les investisseurs ont salué la reprise de l'économie et les bons résultats des entreprises grâce au succès des campagnes de vaccination. De l'autre, ils ont été confrontés à des facteurs inquiétants du point de vue économique comme sanitaire : pressions haussières sur les prix des matières premières et des biens et services, résurgence de l'épidémie suite à l'apparition de variants du virus. Des régions qui avaient été jusqu'alors épargnées, notamment en Asie, ont été frappées par le variant Delta. Ce phénomène explique largement la sous-performance des actions émergentes, de surcroît pénalisées par les tensions sur les taux longs américains. A l'été, les variations sont devenues encore plus erratiques sur fond d'inquiétudes renouvelées sur la situation sanitaire, de doutes sur la croissance mondiale et de facteurs spécifiques en Chine qui ont particulièrement pesé sur les marchés émergents. En juillet et août, les actions mondiales ont, tour à tour, établi des records et connu des reculs marqués avec une remontée de la volatilité vers ses plus hauts de 2021. Elles ont enregistré en septembre leur premier recul mensuel après 7 hausses consécutives. En octobre et novembre, les bons résultats publiés par les entreprises ont soutenu les actions. L'indice MSCI AC World (en dollars) a ainsi atteint un nouveau point haut le 16 novembre malgré les tensions sur les taux longs. Par la suite, les variations sont redevenues plus hésitantes face à une nouvelle vague de l'épidémie, particulièrement virulente en Europe. Enfin, l'émergence du variant Omicron est à l'origine du violent et généralisé recul des actions fin novembre. Après un début difficile en décembre dû au tournant moins accommodant pris par les politiques monétaires, les actions sont parvenues à se reprendre en fin d'année. Ces variations se traduisent par une hausse de 16,8 % des actions mondiales (indice MSCI AC World en dollars) en 2021 (après 14,3 % en 2020 et 24,1 % en 2019). Les actions américaines ont surperformé (+26,9 % pour le S&P 500), suivies des indices de la zone euro (+21 % pour l'Eurostoxx 50). Les actions japonaises ont sous-performé (+10,4 % pour le Topix) et les actions émergentes ont terminé en recul de 4,6 % (indice MSCI Emerging en dollars), pénalisées par la forte baisse des actions chinoises (-22,8 % pour le MSCI China en dollars).

Le **rendement du T-note américain** à 10 ans (0,91 % fin 2020) s'est inscrit sur une tendance haussière dès le début l'année lorsqu'il est de plus en plus clairement apparu que les dépenses publiques allaient s'accroître. Il a ainsi atteint 1,74 % le 31 mars, à un niveau qui n'avait plus été traité depuis janvier 2020. Les perspectives de voir l'économie américaine connaître une forte reprise, voire une surchauffe, sous l'effet d'ambitieux plans de relance budgétaire expliquent cette évolution. Par la suite, les variations des taux longs ont été heurtées et la détente par rapport au point haut de mars reflète imparfaitement les préoccupations des investisseurs et l'accélération de l'inflation. Des facteurs de marché (comme des débouchements de positions vendeuses et les difficultés des actions au milieu de l'été) peuvent expliquer la rapidité de la détente. Le 19

juillet, le taux à 10 ans est ainsi revenu à 1,19 %, au plus bas depuis mi-février. En septembre et pendant une bonne partie d'octobre, il a recommencé à se tendre pour remonter à 1,70 %. Les anticipations sur la politique monétaire ont entraîné de nouvelles variations heurtées dans un intervalle assez large (1,35 % - 1,70 %), avec une forte hausse de la volatilité. **Le rendement du T-note à 10 ans a terminé à 1,51 %, soit une tension annuelle de 60 pb.** Le rendement du **Bund allemand à 10 ans** a connu des variations heurtées qui se soldent par une **tension annuelle de 39 pb à -0,18 %**. Dans le sillage des taux longs américains, il est revenu au-dessus de -0,10 % en séance le 19 mai sous l'effet des inquiétudes inflationnistes et de l'amélioration des enquêtes d'activité. Le mouvement s'est brutalement inversé en juillet et une détente ininterrompue l'a ramené à moins de -0,50 % début août. Il s'est alors à nouveau tendu pour s'inscrire à -0,086 % à la mi-octobre, au plus haut de l'année. Cette correction reflète les craintes inflationnistes, la perspective de voir la BCE réduire le rythme de ses achats de titres dans le cadre du PEPP (Pandemic emergency purchase programme) et des anticipations (excessives) de remontée des taux directeurs de la BCE. Le taux allemand à 10 ans a évolué sans direction entre -0,10 % et -0,20 % jusqu'à la mi-novembre. Il s'est détendu lorsque les investisseurs se sont inquiétés des effets sur la croissance des nouvelles restrictions sanitaires. A la fin de l'année, l'environnement est redevenu plus favorable aux actifs risqués une fois que les investisseurs se sont convaincus que la vague Omicron n'allait pas déstabiliser l'économie mondiale. Le tournant moins accommodant des politiques monétaires à la mi-décembre a contribué aux tensions sur les taux.

1.2 Activité du métier en 2021

Focus Sustainability

BNP Paribas Asset Management (« BNPP AM ») aligne sa nouvelle signature de marque avec ses convictions : « l'investisseur durable d'un monde qui change »

Depuis 2002, BNPP AM est engagé dans l'investissement responsable et n'a cessé de renforcer son ambition, sa philosophie d'investissement et ses processus de gestion en faveur d'une économie bas carbone, respectueuse de l'environnement et inclusive.

Ainsi la société de gestion a marqué un nouveau tournant en faisant évoluer sa signature, « l'investisseur durable d'un monde qui change », pour incarner au mieux ses valeurs et sa stratégie. A cette occasion, BNPP AM a lancé une campagne publicitaire internationale portée par ses collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour une finance durable, au service de ses clients : <https://am.bnpparibas.com/investisseur-durable/fr/>

En mars 2019, BNPP AM lance sa stratégie globale « Sustainability », une étape décisive pour développer et accélérer son engagement de délivrer, sur le long terme, des retours sur investissement durables à ses clients. En deux ans, des avancées significatives ont été réalisées, aussi bien dans les processus d'investissement que dans l'offre de solutions ou via ses politiques d'engagement actionnarial.

Ces évolutions, à tous les niveaux de l'entreprise, ont ancré l'investissement durable au plus profond du modèle économique et de la culture de BNPP AM.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 10/05/2021

BNP Paribas Asset Management et le CDP s'associent pour accélérer le développement d'indicateurs de mesure en matière de biodiversité

BNPP AM et le CDP (ex Carbon Disclosure Project) ont signé un partenariat pour étudier et soutenir le développement d'indicateurs communs de mesure sur la biodiversité. Avec le soutien actif de BNPP AM, le CDP développera un cadre standard de reporting des entreprises sur la biodiversité, accélérant l'action en faveur de la préservation de la nature dans le secteur privé.

Le CDP, qui gère la plateforme mondiale de données environnementales, étend ses travaux pour accélérer la protection et la restauration des écosystèmes. Le partenariat avec BNPP AM permettra d'établir une nouvelle norme de reporting et d'intégrer les données sur la biodiversité dans les prises de décision en matière d'investissement, de gestion des entreprises et de politique publique au niveau mondial.

Ce partenariat joue un rôle important dans les initiatives de BNPP AM en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement, l'une des thématiques clés de sa stratégie globale « Sustainability » qui s'inscrit pleinement dans les engagements du Groupe BNP Paribas en faveur de l'environnement et de sa biodiversité. Le partenariat permettra en particulier d'adresser l'un des enjeux majeurs identifiés par les récents travaux de recherche de BNPP AM dédiés à la biodiversité, qui souligne que le manque de mesure et de reporting d'impact par les entreprises constitue un obstacle majeur pour la communauté des investisseurs. Ces travaux de recherche, rassemblés dans une étude intitulée « Sustainable By Nature : Our

Biodiversity Roadmap », sont associés à un plan d'actions global pour intégrer les enjeux de la biodiversité dans l'ensemble de ses activités de gestion. BNPP AM a notamment établi des objectifs ambitieux pour mesurer et publier les empreintes « eau » et « forêts » de ses portefeuilles d'investissement, et analyser les risques et opportunités de ces ressources naturelles à l'échelle des entreprises qu'elle détient en portefeuille, des secteurs d'activités investis et de ses fonds ouverts. BNPP AM prévoit également d'améliorer l'efficacité hydrique de ses investissements et de soutenir les efforts mondiaux pour mettre fin à la déforestation d'ici 2030.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 19/05/2021

BNPP AM et l'ESSEC développent une méthodologie d'alignement sur les Objectifs de Développement Durable pour les acteurs de l'ESS

Acteur majeur de la finance solidaire en France, BNP Paribas A M développe et gère des fonds solidaires pour financer et soutenir le développement d'associations et d'entreprises non cotées avec un impact social fort. BNPP AM accompagne ainsi des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui apportent des produits et/ou des services à des bénéficiaires fragilisés. Huit domaines d'action sociale prioritaires sont ciblés : l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, soutien à l'entrepreneuriat, hébergement de personnes dépendantes, solidarité internationale et protection de l'environnement.

Dans le cadre de son partenariat avec la Chaire ESSEC Entrepreneuriat et Innovation à Impact, visant à promouvoir la recherche académique et identifier les facteurs clés de succès de l'entrepreneuriat social, BNPP AM a co-créé une méthodologie permettant de valoriser, mesurer et cartographier la contribution de ses partenaires solidaires aux Objectifs du développement durable des Nations Unies. Les équipes de BNPP AM ont ainsi accompagné deux groupes d'étudiants, sous la direction de l'équipe pédagogique de la Chaire, pour développer cette méthodologie.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 08/11/2021

BNP Paribas Asset Management poursuit sa stratégie de labélisation ISR

BNPP AM a obtenu le label ISR¹ d'état français pour 15 nouveaux fonds. Au total, BNPP AM dispose désormais de 66 fonds (actions, obligations, diversifiés, monétaires et ETF) labellisés ISR sur le marché Français pour un encours de 70,2 milliards d'euros, confirmant sa place de premier acteur en terme d'actifs sous gestion moyen-long terme². Ces labels ont été délivrés pour une durée de 3 ans, à la suite de l'audit réalisé par EY France.

En Europe, BNPP AM poursuit également la labellisation de ses gammes selon les différents référentiels, soit plus de 146 fonds représentant près de 126,7 milliards d'actifs sous gestion³. L'obtention de ces labels est complémentaire au travail extra financier réalisé par les équipes de gestion et constitue une validation externe qui reconnaît la pertinence de notre processus, au-delà de l'auto-déclaration. Ils permettent en outre de démocratiser l'investissement durable auprès des épargnants et du grand public et de le rendre plus accessible.

1 Investissement Socialement Responsable

2 www.labelisr.fr et BNPP AM, septembre 2021

3 BNPP AM, actifs sous gestion à fin octobre 2021

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 14/12/2021

Focus Business

BNP Paribas Asset Management et Dynamic Credit Group signent un accord pour renforcer les solutions de dette privée

BNPP AM va prendre une participation majoritaire dans Dynamic Credit Group (« Dynamic Credit »), une société de gestion basée à Amsterdam avec 9 milliards d'euros d'actifs, spécialisée dans les prêts hypothécaires néerlandais et les portefeuilles granulaires de prêts.

Cette transaction va permettre à l'activité de dette privée et actifs réels (« PDRA ») de BNPP AM, qui dispose aujourd'hui de 11 milliards d'euros d'engagements clients, de croître de manière significative, tout en permettant à Dynamic Credit d'accéder à un large réseau de distribution.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 15/12/2021

BNP Paribas Asset Management lance Harmony Prime : le premier produit d'épargne diversifié accessible aux particuliers, combinant actifs cotés et non cotés

BNPP AM a lancé Harmony Prime, un fonds hybride permettant aux investisseurs particuliers de bénéficier pour la première fois de l'association d'actifs liquides et illiquides, offrant une large diversification internationale dans un seul produit.

Dans un contexte de taux bas qui impacte les placements des particuliers, tels que les fonds en euros ou les livrets réglementés, le fonds Harmony Prime offre une solution inédite qui vise à pallier l'érosion des rendements due à l'inflation et à investir dans un éventail d'actifs plus large, traditionnellement réservés à la sphère institutionnelle.

Harmony Prime permet de construire un portefeuille diversifié et innovant, qui intègre également les critères ESG dans toutes les stratégies d'investissement.

Cette offre disruptive s'inscrit dans la volonté de BNPP AM de proposer une solution d'épargne complémentaire à l'offre d'assurance vie classique de fonds en euros et en unités de compte.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 09/02/2021

BNP Paribas Asset Management lance le fonds thématique Ecosystem Restoration

BNP Paribas Asset Management (« BNPP AM ») a lancé BNP Paribas Ecosystem Restoration, un fonds thématique offrant une exposition aux sociétés engagées dans la restauration et la préservation des écosystèmes mondiaux et du capital naturel. Ce fonds vient renforcer la gamme de stratégies environnementales de BNPP AM et confirme son rôle de premier plan sur les thématiques durables.

Alors que l'ONU vient de lancer « La Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 », et face à l'urgence absolue de protéger le capital naturel, la restauration des écosystèmes représente une opportunité d'investissement impactant favorablement les économies mondiales. Ainsi au cours de la prochaine décennie, les efforts visant à restaurer les océans, les sols et les zones urbaines nécessiteront des investissements de 22 000 milliards de dollars et créeront des opportunités d'une valeur de 6 000 milliards de dollars par an pour les entreprises¹.

BNP Paribas Ecosystem Restoration se compose d'un portefeuille à forte conviction de 40 à 60 valeurs, sélectionnées dans un univers d'investissement de 1 000 entreprises mondiales, et offre une diversification à la fois en termes de géographie, de taille et de secteur (la technologie, l'industrie et les services aux collectivités étant bien représentés). La stratégie du fonds repose sur une approche de gestion active, qui combine recherche macroéconomique et fondamentale, et inclut une analyse quantitative. Cette expertise pointue dans l'analyse et la sélection des titres est associée à une intégration des critères ESG permettant d'identifier les sociétés les mieux classées. Le fonds contribue en outre à la réalisation de six Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies².

En ligne avec la demande croissante de nos clients, BNP Paribas Ecosystem Restoration constitue une nouvelle étape de la feuille de route de BNPP AM dédiée à la biodiversité, annoncée en mai 2021. En effet, cette solution s'inscrit pleinement dans le développement de nos activités relatives à la biodiversité, dont nos travaux de recherche qui visent à accélérer le développement d'indicateurs de mesure de biodiversité et à faire émerger un cadre de reporting commun.

¹ New Nature Economy Report II, The Future of Nature and Business, publié par le Forum économique mondial en 2020.

² ODD n°2 : faim "zéro" ; ODD n°6 : eau propre et assainissement ; ODD n°11 : villes et communautés durables ; ODD n°12 : consommation et production responsables ; ODD n°14 : vie aquatique ; ODD n°15 : vie terrestre

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 07/06/2021

BNP Paribas Asset Management lance le premier fonds thématique sur la croissance inclusive

Le fonds BNP Paribas Human Development est rebaptisé BNP Paribas Inclusive Growth et fait évoluer sa stratégie d'investissement sur le thème de la diversité et la croissance inclusive¹, visant à réduire les inégalités liées au revenu, à l'éducation, au genre, à l'origine ethnique, à l'origine géographique, l'âge, ou le handicap.

L'évolution de ce fonds s'inscrit pleinement dans la stratégie *Global Sustainability* de BNPP AM, dont l'égalité et la croissance inclusive constituent - aux côtés des thématiques de la transition énergétique et l'environnement - l'un des trois piliers clés. Cette thématique est une composante essentielle des scores ESG des entreprises ; la dimension sociale est d'ailleurs mise en exergue par la crise économique et sanitaire que le monde traverse actuellement.

Labellisé ISR², BNP Paribas Inclusive Growth investit dans des entreprises alliant performances financières et démarche proactive pour réduire les inégalités sociales.

Un « score inclusif » basé sur une méthodologie propriétaire inédite permet d'évaluer les entreprises et d'en sélectionner 40 à 60 pour composer et gérer un portefeuille d'actions concentré et de forte conviction. Cette approche sélective permet à BNP Paribas Inclusive Growth de répondre à l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies au travers de la thématique du fonds. Quatre objectifs sont adressés en priorité : l'accès à des emplois décents, la réduction des inégalités, l'égalité entre les sexes et la lutte contre la pauvreté.

¹ La croissance inclusive, telle que définie par l'OCDE, est une croissance économique répartie équitablement dans la société et qui crée des opportunités pour tous

² Créé et soutenu par le Ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 23/02/2021

BNP Paribas Asset Management lance un fonds multi-actifs thématique pour investir dans les tendances mondiales

BNPP AM a lancé BNP Paribas Multi-Asset Thematic, un fonds innovant investissant dans l'ensemble de la gamme de stratégies thématiques de BNPP AM. Ce fonds international diversifié constitue un sous compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds et offre une exposition aux grandes tendances structurelles mondiales, en combinant une allocation en actions et en obligations.

Notre futur est façonné par de puissantes tendances de long terme. Les défis environnementaux, comme le changement climatique, la croissance démographique et l'évolution des niveaux de vie suscitent d'importantes interrogations sur la durabilité. De plus, les transformations numériques et technologiques sont des catalyseurs de l'innovation dans de multiples domaines, allant de la santé à la transition énergétique. Ce sont des forces motrices majeures qui changent le monde d'aujourd'hui et de demain et qui présentent des opportunités d'investissement considérables. Le fonds BNP Paribas Multi-Asset Thematic vise à profiter de ces sources de croissances à long terme en investissant dans les entreprises qui conçoivent des solutions innovantes.

BNP Paribas Multi-Asset Thematic offre une allocation multi-actifs flexible, diversifiée à l'échelle mondiale par région et par secteur d'activités, ajustée en fonction des conditions de marché. La stratégie d'investissement associe des expositions complémentaires sur les marchés des actions (deux tiers du portefeuille) et des obligations (un tiers du portefeuille). L'allocation obligataire, moins volatile, joue un rôle important dans l'atténuation des risques et permet au fonds de viser un couple rendement / risque attractif.

Les investissements sont réalisés dans la gamme de fonds thématiques activement gérés par BNPP AM, y compris les ETF, et le portefeuille peut également inclure une exposition à des stratégies gérées en externe afin d'accéder à une diversification thématique spécifique. BNP Paribas Multi-Asset Thematic bénéficie ainsi de l'ensemble des expertises de BNPP AM, et permet d'investir simultanément sur des fonds tels que *BNP Paribas Energy Transition*, l'ETF *BNP Paribas Blue Economy*, *BNP Paribas Disruptive Technology* ou encore *BNP Paribas Green Bond*.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 21/06/2021

Réaliser ses rêves à la retraite : BNP Paribas lance la plateforme digitale MonDEMAIN !

BNP Paribas a ouvert le 2 décembre la plateforme digitale innovante MonDEMAIN, construite conjointement par BNPP AM et BNP Paribas Cardif, deux des quatre métiers du pôle Investment & Protection Services (IPS). L'objectif ? Aider le grand public à préparer sa retraite simplement, réaliser ses projets, ses rêves et prévoir demain dès aujourd'hui !

Avec MonDEMAIN, BNP Paribas affirme son ambition de devenir un leader sur le marché de l'épargne longue responsable et de la retraite.

Avec un ton optimiste et pédagogique, le site donne accès au grand public à des produits et services pour préparer sa retraite sereinement. Il offre une solution d'accompagnement pas à pas afin de permettre de mieux anticiper son avenir, en toute simplicité.

Source : News Echonet du 14/12/2021

Focus Récompenses

BNPP AM classé N°2 par ShareAction pour sa stratégie de vote sur les questions environnementales et sociales

Le 15 décembre, l'ONG britannique ShareAction a publié les résultats de son édition 2021 de l'étude "Voting Matters", analysant la façon dont les plus grands gestionnaires d'actifs mondiaux ont voté lors des assemblées générales annuelles, sur un total de 146 résolutions ESG.

Dans ce rapport, BNPP AM se distingue à la deuxième place du classement des gérants les plus actifs sur l'utilisation du vote pour œuvrer en faveur des enjeux environnementaux et sociaux, avec un taux de 98 % de vote en faveur des résolutions ESG évaluées. BNPP AM a également été l'un des quatre gérants à avoir déposé des résolutions d'actionnaires, en lien avec sa politique sur le lobbying climatique lors des Assemblée Générales d'Exxon Mobil et Delta Airlines, où les deux propositions ont reçu un soutien majoritaire.

En tant qu'investisseurs à long terme, le stewardship – qui inclut le vote par procuration, le dialogue avec les entreprises et auprès des pouvoirs publics - est au cœur de notre stratégie, encourageant les entreprises et les pouvoirs publics à améliorer leurs performances sur un éventail de sujets liés au développement durable. Nous pensons que cela nous aide à gérer les risques à court et à long terme, améliore nos connaissances et notre compréhension en tant qu'investisseurs et crée des externalités positives, qui profitent à nos clients.

Source : Communiqué de presse de BNP Paribas Asset Management du 17/12/2021

BNPP AM distingué par Citywire lors de la cérémonie des « Gender Diversity Awards »

Citywire a récompensé BNPP AM d'un "Regional Leader Award" lors de la seconde cérémonie des « Gender Diversity Awards » qui a eu lieu le 8 décembre 2021 (dans la catégorie « société de plus de 100 asset managers »).

Cette cérémonie met en lumière les progrès réalisés par les sociétés de gestion en matière de diversité et de représentativité hommes-femmes.

Les premiers résultats de notre ambitieux plan d'action ont ainsi été distingués par Citywire. La diversité, notamment la représentativité hommes-femmes, est une pierre angulaire de notre engagement, non seulement parce que nous y croyons à titre personnel, mais également parce qu'il est établi que c'est un puissant levier de croissance et de performance.

Source : News Echonet du 15/12/2021

Saison des récompenses 2021 : faits marquants de nos succès de 2021

Au cours de l'année écoulée, nous avons à nouveau été les fiers détenteurs de prix qui reconnaissent notre expertise et notre engagement.

Quelques faits marquants :

- 39 récompenses « investisseurs durables » remportées en Europe et dans la zone APAC et un bon positionnement dans le top 10 mondial de l'indice RIBI (Indice de Marque de l'Investissement Responsable)
- Citywire Gender Diversity Award (Regional Leaders - Europe 100 + Managers)
- European Pensions Awards : Fournisseur ETF de l'année

Source : News Echonet du 28/01/2022

1.2.1 Actifs sous gestion et collecte nette

Le total des actifs pour lesquels BNPP AM France est société de gestion s'élève à 282,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 1,7% ou 4,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (278,3 milliards d'euros).

Cette hausse provient de :

- Un effet performance positif : +9,1 milliards d'euros,
- Un effet devise positif : +0,6 milliard d'euros, partiellement compensé par
- Une décollecte de -0,3 milliard d'euros,
- Autres effets pour -4,9 milliards d'euros liés à la baisse des actifs conseillés du Groupe pour -3,6 milliards d'euros.

1.2.2 Performance des fonds

Fonds français :

En 2021, la part des actifs des fonds obligataires surperformant leur benchmark a progressé à 79% (contre 73% en 2020). Leur positionnement concurrentiel ressort également en hausse avec une proportion d'encours 1^{er} et 2^{ème} quartile à 84% (contre 78% en 2020), ce qui est un excellent score. La part notée 4 ou 5 étoiles par Morningstar diminue en revanche pour s'établir à 60% (80% en 2020).

S'agissant de la classification ESG SFDR, nouveauté de l'année 2021, 62% des encours apparaissent dans les deux catégories les plus élevées (Articles 9 et 8).

La part des actifs des fonds actions ayant surperformé leur benchmark augmente légèrement à 66% (contre 64% il y a un an). Le positionnement concurrentiel de BNPP AM sur ces fonds s'améliore nettement pour les quartiles: 71% des encours sont situés dans la première moitié du classement de leur catégorie Morningstar (contre 57% en 2020). Pour les notations Morningstar, la part notée 4 ou 5 étoiles, après avoir approché la barre des 70% il y a un an, s'établit à 65% fin 2021.

Enfin, 74% des encours sont classés selon les articles SFDR 9 et 8.

Fonds luxembourgeois :

Le pourcentage des actifs des fonds obligataires surperformant leur benchmark s'est amélioré en 2021 pour atteindre 55% (contre 47% en 2020). Le positionnement concurrentiel s'érode en restant supérieur à la moyenne avec 59% des fonds dans la première moitié de classement de leur catégorie Morningstar (contre 67% en 2020). 67% des encours sont notés 4 ou 5 étoiles, en nette progression sur un an (45% en 2020). Enfin, 78% des fonds sont Articles 9 et 8 SFDR.

La part des fonds actions ayant réussi à battre leur indice de référence a baissé en 2021 pour atteindre 40% (64% en 2020). Leur positionnement concurrentiel ressort également en baisse, mais toujours supérieur à la moyenne, avec 57% de fonds classés dans la première moitié du classement de leur catégorie Morningstar en 2021 (contre 67% en 2020). La part des encours notée 4 ou 5 étoiles par Morningstar, atteint quant à lui 54% (contre 58% en 2020).

A noter enfin que la presque totalité (96%) des fonds actions luxembourgeois sont Articles 9 ou 8 SFDR.

Ces données reflètent le positionnement de nos gammes de fonds publics présents dans les bases de données externes.

Elles ne traduisent pas l'ensemble des performances réalisées par les équipes de gestion AM.

Source: Morningstar Direct. Data as end Dec.21. Domicile=France + Luxembourg. Firm Name= BNPP AM. Asset Class: Equity + Fixed Income. All shares.

Les données sont exprimées en % d'encours.

Les surperformances des parts des fonds sont calculées sur la base des performances nettes de frais.

1.3 Politique Corporate Social Responsibility and Sustainable Development

En 2021, BNPP AM a poursuivi sa stratégie globale Sustainability lancée en 2019 qui place le développement durable au cœur de ses décisions d'investissement avec l'objectif de délivrer sur le long terme des retours sur investissement durables à ses clients.

L'investissement durable et son application aux processus de gestion de BNPP AM reposent sur l'intégration ESG, l'engagement et le dialogue (« stewardship »), la conduite responsable des affaires et l'exclusion de certains secteurs, la perspective long terme. La feuille de route de BNPP AM, établie pour trois ans, définit des objectifs relatifs à la transition énergétique, à la protection de l'environnement, à l'égalité et à la croissance inclusive.

Cette approche se traduit notamment par l'intégration des critères ESG à l'ensemble de nos processus de gestion active, la mise en place d'une politique de vote et d'engagement renforcés, le développement d'une gamme de fonds labélisés et/ou classés Article 8 ou 9 selon la réglementation européenne SFDR pour nos clients qui souhaitent aller un cran plus loin en donnant davantage de sens à leur placement, et le déploiement d'une politique RSE, en ligne avec ce que nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour incarner au mieux ses valeurs et sa stratégie, BNPP AM a fait évoluer sa signature, « l'investisseur durable d'un monde qui change », marquant ainsi un nouveau tournant dans son engagement.

1.4 Faits marquants BNP PAM France

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

1.4.1 Activation de la succursale néerlandaise BNPP AM France, Netherlands Branch

Pour mémoire, BNPP AM France a créé le 27 novembre 2020 une succursale néerlandaise dénommée « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Netherlands branch ».

La fusion transfrontalière simplifiée entre BNPP AM Nederland et BNPP AM France a eu lieu le 1er mai 2021, transformant ainsi BNPP AM Nederland en succursale de BNPP AM France.

Cette fusion s'est opérée dans le cadre du régime juridique des fusions simplifiées entre sociétés sœurs détenues à 100% par une même société.

L'impact comptable est le suivant :

- Comptabilisation d'un report à nouveau de 32,2 millions d'euros dans les comptes de BNPP AM France selon le PCG art.746-1 nouveau.

BNPP AM Nederland devient ainsi la 4ème succursale de BNPP AM France, les 3 précédentes étant situées en Italie (Milan), en Autriche (Vienne) et en Allemagne (Francfort).

1.4.2 Fusion absorption de BNPP Capital Partners

Le métier BNPP AM a décidé de fusionner l'entité BNPP Capital Partners au sein de BNPP AM France. L'objectif de cette transformation a été triple :

- Accélérer le développement de certaines activités de BNPP Capital Partners en exploitant au mieux les forces de BNPP AM France, notamment sa force de vente internationale et ses expertises de gestion existante,
- Simplifier l'organisation du métier,
- Bénéficier de l'expertise des collaborateurs de BNPP Capital Partners pour accélérer le développement des activités non cotées de BNPP AM France au niveau de la gestion.

L'opération s'est réalisée le 31 décembre 2021 avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2021.

Cette fusion s'est opérée dans le cadre du régime juridique des fusions simplifiées entre sociétés sœurs détenues à 100% par une même société conformément aux dispositions des articles L 236-1 et suivants du Code de Commerce et notamment les articles L 236-11 et R 236-1 et suivants dudit code.

L'impact comptable est le suivant :

- Comptabilisation d'un report à nouveau de 3,3 millions d'euros dans les comptes de BNPP AM France selon le PCG art.746-1 nouveau.

1.4.3 Résultat exceptionnel suite à l'opération Allfunds Bank

Pour mémoire, BNPP AM France a apporté à Allfunds Bank un droit d'accès aux réseaux de distributions du groupe BNP Paribas en échange de 6,3% du capital de la holding Allfunds UK Ltd, également détenue par BP2S pour 16,2%.

L'opération a été clôturée le 2 octobre 2020.

Cette prise de participation de 6,3% dans Allfunds UK Ltd correspond à un montant de 161M€ décomposé de la façon suivante :

- 146M€ par apport d'actif,
- 15M€ en numéraire.

La TVA a été collectée par BNPP AM France auprès d'AFB et reversée à l'Administration fiscale française fin 2020 pour un montant de 29M€.

Toutefois, BNPP AM France avait pris l'initiative de déposer une demande de rescrit auprès de l'Administration fiscale française afin d'obtenir l'exemption de TVA sur cet apport en nature, demande qui a obtenu une réponse favorable en 2021.

Les parties ont conclu un accord dans lequel BNPP AM France s'est engagé à reverser 50% du produit perçu à AFB.

Cet accord s'est matérialisé dans les comptes 2021 de BNPP AM France par la constatation de :

- Produit exceptionnel représentant l'encaissement de 29M€ reçu de l'Administration fiscale en décembre 2021, et
- Charge exceptionnelle relative au versement de la quote-part revenant à AFB, versement intervenu en février 2022.

2. Comptes sociaux de BNPP AM France

Les comptes sociaux de BNPP AM France incluent les chiffres des succursales de Vienne, de Milan et de Francfort, des Pays-Bas et de l'absorption de BNPP CP.

2.1 Compte de résultat (en M €)

	2021	2020	Variation
Produits d'exploitation	1 110.7	1 058.9	51.8
Commissions de gestions brutes et diverses	1 085.2	1 045.9	39.3
Production immobilisée	-0.3	0.9	-1.2
Reprise sur provisions et transfert de charges	25.4	11.9	13.5
Autres produits	0.4	0.1	0.3
Charges d'exploitation	-972.7	-959.5	-13.2
Rétrocessions commissions gestion et diverses	-722.5	-756.3	33.8
Impôts taxes et versements assimilés	-23.5	-24.6	1.1
Salaires, traitements et charges sociales	-207.8	-159.8	-48.0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-18.4	-18.7	0.3
Autres charges	-0.4	-0.1	-0.3
RESULTAT D'EXPLOITATION	138.0	99.4	38.4
Résultat financier	2.4	2.2	0.2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	140.4	101.6	38.8
Résultat exceptionnel	14.6	146.4	131.8
Participation des salariés aux résultats	-11.2	-6.8	-4.4
Impôts sur les bénéfices	-44.5	-30.4	-14.1
RESULTAT NET	99.4	210.7	-111.3

2.1.1 Résultat d'exploitation

Sur l'exercice 2021, il s'élève à 138,0 M€ contre 99,4 M€ en 2020, soit une augmentation de +38,4 M€.

2.1.2 Commissions et rétrocessions diverses

Les commissions de gestion brutes augmentent de 39,2 M€ pour atteindre 1 085,2 M€ en 2021 contre 1 045,9 M€ en 2020. Cette hausse s'analyse principalement par les variations suivantes :

- + 57,4 M€ pour les commissions de gestion sur OPCVM, FIA et conseil de fonds,
- + 39,1 M€ pour les commissions de distribution perçues,
- + 26,2 M€ pour les commissions de gestion déléguées,
- + 28,9 M€ pour les commissions de gestion de mandats,
- + 8,2 M€ pour les commissions fonds Epargne Salariale,
- + 0,4 M€ pour les commissions fonds CLO,
- + 0,3 M€ pour les commissions CDO et de services d'aide à l'investissement,
- - 2,0 M€ pour les commissions de mouvements,
- -136,2 M€ pour les commissions de placement liées à l'activité de multigestion,
- + 17,1 M€ pour les refacturations des prix de transfert et du coût du personnel mis à disposition.

Parallèlement, les rétrocessions ont baissé de +33,7 M€ dont :

- + 61,9 M€ pour les rétrocessions aux distributeurs internes et externes,
- + 19,4 M€ pour les facturations de prix de transfert et du coût du personnel mis à disposition,
- + 6,3 M€ pour les rétrocessions sur mandats et conseil,
- + 0,9 M€ pour les commissions de garantie,
- + 0,7 M€ de frais de dépositaire, de gestion administrative et comptable et d'IRP,
- -136,2 M€ pour les rétrocessions liées à l'activité de multigestion,
- - 0,2 M€ pour les commissions fonds Epargne Salariale,
- + 2,3 M€ pour les prestations informatiques,
- - 0,8 M€ pour les Market Data,
- + 11,9 M€ de divers frais généraux.

2.1.3 Frais généraux

▪ Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes s'élève à -23,5 M€ et se compose principalement de :

- -14,2 M€ de taxe sur salaires,
- -3,0 M€ de taxe de transport,
- -2,9 M€ de CVAE et CFE,
- -1,0 M€ de contribution sociale de solidarité,
- -1,0 M€ de formation professionnelle continue,
- -0,7 M€ de taxe d'apprentissage,
- -0,5 M€ d'effort construction.

▪ Frais de personnel :

Ils sont de -207,8 M€ en 2021 contre -159,8 M€ en 2020.

▪ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :

Le total des dotations pour l'exercice 2021 s'élève à -18,4 M€ et se décompose essentiellement en :

- -11,1 M€ de dotations pour litiges et charges d'exploitation,
- -7,0 M€ de dotations aux amortissements des logiciels.

▪ Autres charges et produits :

Ils s'élèvent à -0,4 M€ en 2021 contre -0,1 M€ en 2020, soit une baisse de -0,3 M€.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes dans nos livres est de 106 K€ pour Deloitte & Associés et de 85 K€ pour Price Waterhouse Coopers.

2.1.4 Résultat financier

L'exercice 2021 enregistre un résultat sur opérations financières positif de +2,4 M€ contre +2,2 M€ en 2020.

Le résultat de 2021 s'explique principalement par les éléments suivants :

- +2,7 M€ produits nets sur portefeuille CLO,
- +0,5 M€ gains de cessions du portefeuille de VMP,
- -1,1 M€ charges sur emprunts,
- +0,3 M€ produit sur le change.

2.1.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur l'exercice 2021 ressort à +14,6 M€ contre un gain de +146,4 M€ en 2020.

Sur l'exercice 2021, ce résultat fait suite à l'opération de prise de participation en 2020 dans Allfunds Bank et provient du produit exceptionnel de 29 M€ relatif au remboursement de la TVA reçu de l'Administration Fiscale (exemption accordée de la TVA sur l'apport en nature) déduit du versement de la quote-part de 50% consenti à AFB pour 14,6 M€.

2.1.6 Impôt sur les sociétés

La hausse de +14,1 M€ de la charge d'impôt en 2021 est liée à la hausse du résultat imposable sur la période.

2.1.7 Résultat net

Le résultat net 2021 s'élève à +99,4 M€ contre +210,7 M€ en 2020, en baisse de -111,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

2.2 Bilan (en M€)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	389.8	390.3	Capital	120.3	120.3
Immobilisations corporelles	0.8	0.5	Prime d'émission et fusion	356.6	356.6
Immobilisations financières	9.4	-	Réserves et RAN	50.0	-148.6
Créances diverses	552.7	481.4	Résultat	99.4	210.7
			Provisions réglementées	-	-
			<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>626.2</u>	<u>539.0</u>
Valeurs mobilières de placement	244.3	215.6	Provisions pour risques et charges	18.3	30.5
Charges constatées d'avance	2.4	2.2	Dettes financières	169.9	136.2
Disponibilités	60.0	20.0	Dettes d'exploitation	445.3	404.2
Ecart de Conversion Actif	0.2	-	Ecart de Conversion Passif	-	-
TOTAL	1 259.7	1 110.1	TOTAL	1 259.7	1 110.1

2.2.1 ACTIF

L'évolution des principaux postes de l'Actif peut être synthétisée comme suit :

2.2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes sont stables sur la période.

2.2.1.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 9,4M€ et correspondent pour :

- 9 M€ aux éléments apportés par BNPP AM Nederland lors de sa transformation en succursale de BNPP AM France le 1er mai 2021, Ils sont composés de titres OBAM pour 1,9 M€ et de prêts accordés à OBAM pour 7 M€.
- 0,4 M€ aux titres EMZ apportés lors de la fusion de BNPP Capital Partners dans BNPP AM France.

2.2.1.3 Créances

La hausse de +71,3 M€ des encours de créances diverses s'explique principalement par les variations suivantes :

- +107,8 M€ de hausse du compte courant BNPP AM France relatif à la gestion centralisée de trésorerie,
- - 15,0 M€ de créances d'impôt sur les sociétés face au Groupe,
- - 21,5 M€ de soldes clients et factures à établir.

2.2.1.4 Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille attaché à l'activité de gestion de CLO s'élève à 109 M€ en valeur brute.

Le stock de dotations pour dépréciation s'élève à -7,3 M€ au 31 décembre 2021.

Un rachat de 1,2 M€ dans le fonds BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND a été effectué au cours de l'exercice portant ainsi le fonds à 7,4 M€.

Les autres valeurs mobilières sont investies en OPCVM de trésorerie pour 133,4 M€. Le stock de dotations pour dépréciation s'élève à -1,7 M€ au 31 décembre 2021.

2.2.1.5 Disponibilités

Le poste s'élève à 60 M€ et se compose principalement des soldes des comptes ouverts dans les succursales pour un montant de 50,9 M€.

2.2.2 PASSIF

2.2.2.1 Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 626,2 M€ y compris le bénéfice de l'exercice de 99,4 M€.

Le capital social est composé de 7 521 261 actions.

2.2.2.2 Provisions pour risques et charges

Elles s'élèvent à 18,3 M€ et se composent de :

- 13,4 M€ de provisions pour litiges prud'homaux,
- 4,8 M€ d'autres provisions pour risques et charges.

2.2.2.3 Dettes financières

Les dettes financières ont augmenté de +33,7 M€ sur l'exercice 2021 principalement de :

- +19,1 M€ de hausse de nouveaux emprunts CLO,
- +14,6 M€ de hausse des dettes d'impôt sur les sociétés face au Groupe.

2.2.2.4 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation ont augmenté de + 41 M€ et concernent principalement sur les postes suivants :

- +33,9 M€ de hausse des dettes sociales et fiscales,
- +10,3 M€ de hausse des autres dettes,
- -3,4 M€ de baisse du poste fournisseurs.

Conformément à l'art. D 441-41 du Code de Commerce, le tableau du suivi des retards de paiement est présenté dans l'**Annexe 2**.

3. Perspectives 2022

Le changement de ton des grandes banques centrales fin 2021, et singulièrement de la Fed, explique les changements observés sur les courbes de taux qui se sont ajustées aux perspectives de réduction des achats de titres (tapering) et de remontée des taux directeurs. Malgré un léger reflux en fin de période, la volatilité implicite sur les titres du Trésor américain (mesurée par l'indice MOVE) a terminé l'année proche de ses plus hauts niveaux depuis le printemps 2020.

Même si la perception de risques accrus a dominé les échanges fin 2021 et début 2022, les investisseurs n'ont pas remis en question le scénario favorable de moyen terme. La demande intérieure, soutenue par l'amélioration de l'emploi et des revenus des ménages, est solide et devrait permettre à la croissance de dépasser encore nettement sa moyenne de long terme en 2022 et aux entreprises d'enregistrer de bons résultats.

L'hypothèse qui devient de plus en plus consensuelle est que les conséquences du variant Omicron seront limitées et de court terme. Les banques centrales n'ont d'ailleurs pas mis le risque sanitaire au cœur de leurs récentes décisions, estimant qu'il pourra retarder ou décaler la reprise -en prolongeant les contraintes sur l'offre et en réduisant la demande de services- mais pas la remettre en cause. La vague Omicron s'est révélée spectaculaire en nombre de contaminations mais bien moins longue que les précédentes et, proportionnellement, moins meurtrière. D'autre part, l'hypothèse que ce variant, très contagieux mais moins virulent, constitue la première forme d'une maladie endémique, commence à être évoquée. Sa validation serait très favorable pour les actifs cycliques même si, à l'heure actuelle, la situation sanitaire n'est plus au centre des préoccupations des investisseurs.

Les politiques monétaires exceptionnelles d'assouplissement quantitatif devraient s'interrompre en 2022. Même si la normalisation des taux directeurs et de la taille de leurs bilans devrait être graduelle et prudent, la Fed a malgré tout créé la surprise début janvier 2022 à l'occasion de la publication du compte rendu des Minutes de son dernier comité de politique monétaire de 2021. Outre la possibilité d'une remontée plus précoce des taux directeurs, ce compte rendu a révélé que les discussions autour du bilan de la Fed avaient constitué une grande partie des débats, ce qui n'était pas forcément apparu lors de la conférence de presse de Jerome Powell. Le thème de la réduction de la taille du bilan est mentionné à de nombreuses reprises dans le compte-rendu. Ces débats sont justifiés par le caractère très particulier de la crise que vient de traverser l'économie américaine. Contrairement à la Grande crise financière, l'élément déclencheur est exogène (et en particulier non financier), ce qui plaide pour une normalisation plus rapide. De plus, une telle évolution limiterait aussi l'aplatissement de la courbe des taux.

Bien sûr, une inflation durablement élevée est le principal risque qui pèse sur le scénario favorable. Un éventuel désancrage des anticipations inflationnistes se traduirait en effet par des tensions sur les taux longs et par des attentes de resserrement monétaire plus rapide, créant un environnement beaucoup plus difficile pour les actions dont les valorisations sont déjà élevées. La remontée des taux réels depuis le début de 2022 pèse davantage sur certains marchés (Etats-Unis), secteurs (technologie) et style de gestion (Growth).

Ce thème sera surveillé de près, par les investisseurs comme par les banquiers centraux, et la réactivité en matière d'allocation d'actifs s'imposera. La normalisation des politiques monétaires intervient parce que l'environnement économique est favorable et les conditions financières ne deviendront pas restrictives avant longtemps. 2022 sera une année de transition avec, vraisemblablement, des variations plus heurtées des actifs financiers. Des opportunités vont certainement en découler mais il est aussi important que les choix d'allocation d'actifs soient faits en prenant en compte le risque d'une hausse plus brutale des taux.

- A moyen terme, notre scénario central reste favorable.
- Nous commençons 2022 avec une allocation stratégique en ligne par rapport à notre budget de risque tout en conservant une surexposition aux actions, une sous-sensibilité aux obligations gouvernementales et une position sur les matières premières non agricoles qui pourraient profiter des mesures de soutien à la croissance chinoise et d'une offre toujours limitée.

Par ailleurs après 2 années impactées par la crise sanitaire, l'année 2022 devrait être une année de normalisation même si certaines zones d'incertitude persistent. Malgré ce contexte, les équipes de BNPP AM France restent complètement opérationnelles, en télétravail ou sur site professionnel.

Ces perspectives pourraient être par ailleurs impactées par le contexte géopolitique. L'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février 2022 a conduit à des réactions de la communauté internationale, en particulier en matière de sanctions économiques concernant la Russie dont la portée n'est pas encore totalement connue. Ce conflit aura des conséquences majeures sur l'économie européenne et mondiale, notamment sur le niveau de l'inflation et la volatilité des marchés. A ce jour, Les fonds dont BNPP AM France tire ses revenus n'ont pas ou très peu d'exposition à la Russie. Toutefois, aucune déclaration ferme sur l'impact de la rentabilité en 2022 pour BNPP AM France ne peut être faite pour le moment.

4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau des résultats des cinq derniers exercices vous est communiqué en **Annexe 1**.

5. Projet d'affectation du résultat 2021 de BNPP AM France

Le Conseil propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

	<u>Euros</u>
• Report à nouveau	35 498 680,51
• Résultat de l'exercice à distribuer	99 362 407,68
	<hr/>
Bénéfice distribuable	<u>134 861 088,19</u>
 <u>Réparti à :</u>	
• Réserve légale	(déjà dotée)
• Réserve facultative	35 488 108,16
• Dividendes	99 355 857,81
• Report à nouveau	17 122,22
	<hr/>
Total	<u>134 861 088,19</u>

Le Conseil d'Administration propose donc qu'il soit distribué un dividende unitaire de 13,21€ par action pour chacune des 7 521 261 actions soit un total de 99 355 857,81 €.

Pour information, le dividende des trois derniers exercices s'est élevé :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à 49 865 960,43 €,
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 30 912 382,71 €,
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 42 119 061,60 €.

6. Informations sur les filiales et participations

En Milliers €

Entité	Capitaux Propres			Valeur Comptable Titres	Prêts & Avances	Cautions & Avals	C.A.	Dividendes Reçus
	Capital	Réserves	Résultat					
BNPP AM BELGIUM	54 114	5 412	49 885	3	0	0	0	1
BNPP AM ARGENTINA	0	140	168	0	0	0	0	0
OBAM Investment Management B.V.	8 300	518	518	1 992	7 020	0	2 443	0
EMZ Partners	500	50	8 659	360	0	0	23 326	0

7. Intégration fiscale : évènement significatif

BNPP AM France est membre du groupe fiscal du groupe BNP Paribas depuis le 1^{er} janvier 2014.

8. Activités en matière de recherche et développement

BNPP AM France bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de cet exercice pour un montant de 271,5 K€.

9. Evénements postérieurs à la clôture

- La crise ukrainienne a considérablement accru la volatilité des marchés financiers et l'incertitude sur l'environnement économique, au moment où le monde émergeait de la pandémie. Les fonds dont BNPP AM France tire ses revenus n'ont pas ou très peu d'exposition à la Russie. Pour les fonds français, BNPP AM France n'a pas eu de sortie massive et n'a pas dû activer de mécanisme de liquidité. Ceci dit, l'impact négatif des marchés financiers a une influence directe sur la base des actifs sous gestion et donc sur les revenus de BNPP AM France.

Compte tenu de l'incertitude sur la durée et l'issue de ce conflit, aucune déclaration ferme sur l'impact de la rentabilité en 2022 pour BNPP AM France ne peut être faite pour le moment. Le Groupe suit de près l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques concernant la Russie.

- Le métier Asset Management souhaite poursuivre son initiative stratégique (lancée en 2016) pour simplifier sa structure organisationnelle globale notamment en réduisant le nombre d'entités juridiques.
A ce titre un projet d'intégration des activités de FundQuest Advisor au sein de BNPP AM France (par opération de fusion-absorption à objectif 31 décembre 2022) est en cours d'étude.

9 Vie sociale

Au cours de l'exercice social, les modifications suivantes ont été adoptées :

L'associé unique a décidé, en date du 10 mai 2021, le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric Janbon, de Monsieur François Delooz, de Madame Marion Azuelos, de Madame Cécile Lesage et de BNPP AM Holding pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'AG de 2024, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'associé unique a décidé, en date du 10 mai 2021, de renouveler Monsieur Frédéric Janbon aux fonctions de Président de BNPP AM France pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'AG de 2024, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration du 23 juin 2021 a constaté la démission de Monsieur Frédéric Janbon de son mandat d'administrateur et décidé la cooptation de Monsieur Sandro Pierri, à compter du 1er juillet 2021, en remplacement et pour la durée restante du mandat de Monsieur Frédéric Janbon, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'associé unique a décidé, en date du 24 juin 2021, la ratification de la cooptation de Monsieur Sandro Pierri en qualité d'administrateur en remplacement et pour la durée restante du mandat de Monsieur Frédéric Janbon, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'associé unique a décidé, en date du 24 juin 2021, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer Monsieur Sandro Pierri aux fonctions de Président de BNPP AM France, à compter du 1er juillet 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'AG de 2024, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10 Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration

Jetons de présence

Le montant total des jetons de présence pour l'année 2021 a été fixé à 65 000 € selon procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2021.

11 Éléments quantitatifs sur les rémunérations

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 Juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de place AFG (Association Française de Gestion) ¹

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (KEUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (KEUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	834	98.575	31.287

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés » ³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (KEUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	163	31.625
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	151	28.553

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France

	Nombre de fonds (31.12.2021)	En-cours géré (milliards d'euros) au 31.12.2021
OPCVM	204	90
Fonds d'Investissement Alternatifs	317	51

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2021. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 774 K EUR et 242 K EUR;
- 20 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 3,774 K EUR et 1,067 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 5,625 K EUR et 1,409 K EUR.
- 83 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 20 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2020 à 11,055 K EUR et 2,463 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

- En 2021, 60 K€ ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31 décembre 2021.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNPP AM, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2020/2021, a été réalisé entre mai et juillet 2021. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNPP AM titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation «Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2021, certains collaborateurs régulés n'ayant pas systématiquement d'objectifs quantitatifs assignés, et la documentation de la pondération relative des objectifs quantitatifs et qualitatifs nécessitant parfois d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

12 Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce

Nous vous informons qu'aucune convention visée aux articles L.227-10 du Code de Commerce n'a été signée ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Etabli en EUR					
Nature des indications	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
I. Capital en fin d'exercice (en EUR)					
a) Capital social (en EUR)	70 300 752	120 340 176	120 340 176	120 340 176	120 340 176
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	4 393 797	7 521 261	7 521 261	7 521 261	7 521 261
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	818 815 012	1 011 819 612	1 146 100 111	1 043 901 506	1 045 925 589
b) Résultat avant impôts et charges calculées	59 241 946	133 357 635	84 943 585	81 664 820	256 988 731
c) Impôt sur les bénéfices	25 192 154	42 433 492	24 517 636	21 870 811	30 408 705
d) Participation des salariés dû au titre de l'exercice	5 999 068	9 189 044	5 056 030	5 980 458	6 842 742
e) Dotations aux amortissements et provisions	-4 971 123	8 071 926	13 313 398	21 430 618	9 062 255
f) Résultat après impôts et charges calculées	33 021 847	73 663 173	42 056 521	32 382 933	210 675 030
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	32 733 788	68 593 900	42 119 062	30 912 383	
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	6	11	8	8	29
b) Résultat après impôts et charges calculées	8	10	6	4	28
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	7	9	6	0	0
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	635	784	798	813	801
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	67 893 967	90 867 538	104 003 290	106 949 133	113 138 915
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	32 933 584	44 143 056	44 125 337	47 130 714	46 629 010

Annexe 2

	Article D 441-4 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de					Article D 441-4 I 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		116	163		105	384		19	134	8	411	572
Montant total des factures concernées HT		5 716 559	706 106		900 753	7 323 417		1 399 780	1 553 636	168 992	2 734 651	5 857 059
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0,79%	0,10%		0,12%	1,01%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,13%	0,14%	0,02%	0,25%	0,54%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues	0					0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	. Délais contractuels : 30 jours . Délais légaux :					. Délais contractuels : 30 jours . Délais légaux :						

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Société par actions simplifiée

1, Boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Société par actions simplifiée

1, Boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la mise à jour en novembre 2021 par l'Autorité des Normes Comptables de sa recommandation n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, tels qu'exposés dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels, notamment pour ce qui concerne :

Estimations comptables :

Comme mentionné dans la note relative aux principes, règles et méthodes comptables de l'annexe, les fonds de commerce sont maintenus au bilan pour leur valeur d'apport et une éventuelle dépréciation est constatée dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'apport. La valeur d'inventaire est déterminée notamment sur la base de critères de rentabilité. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine Cedex et Paris - La Défense, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Deloitte & Associés

Sarah Kressmann-Floquet  *Stéphane Collas*

Sarah KRESSMANN-FLOQUET Stéphane COLLAS

COMPTES ANNUELS

BNPP ASSET MANAGEMENT France

Société par actions simplifiée

1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Sommaire

Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
Règles et méthodes comptables.....	7
Immobilisations.....	17
Amortissements.....	18
Provisions inscrites au bilan.....	19
Etat des échéances des créances et des dettes.....	20
Détail des produits à recevoir.....	21
Détail des charges à payer.....	22
Détail des charges constatées d'avance.....	23
Détail des produits constatés d'avance.....	24
Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....	25
Ventilation du Chiffre d'affaires.....	26
Ventilation par catégorie d'effectif.....	27
Ventilation de l'impôt.....	28
Filiales et participations.....	29
Variations des capitaux propres.....	30
Evenements posterieurs.....	31

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	6 097	6 097	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	85 509 842	72 715 018	12 794 825	13 734 128
Fonds commercial	411 873 881	41 450 217	370 423 664	370 264 664
Autres immobilisations incorporelles	6 549 624	0	6 549 624	6 269 711
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	503 939 445	114 171 332	389 768 113	390 268 503
Terrains	0	0	0	0
Constructions	749 079	512 199	236 879	18 169
Installations techniques, matériel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	3 503 878	2 971 842	532 036	473 881
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	4 252 957	3 484 042	768 915	492 050
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	2 354 064	45 940	2 308 124	3 542
Créances rattachées à des participations	7 019 802	0	7 019 802	0
Autres titres immobilisés	112 042	0	112 042	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	87	0	87	87
TOTAL immobilisations financières	9 485 995	45 940	9 440 055	3 629
Total Actif Immobilisé (II)	517 678 396	117 701 313	399 977 083	390 764 182
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	4 065	0	4 065	133 501
Clients et comptes rattachés	213 706 241	243 420	213 462 821	265 975 562
Autres créances	339 255 854	0	339 255 854	215 322 522
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	552 966 160	243 420	552 722 740	481 431 586
Valeurs mobilières de placement	253 547 304	9 210 760	244 336 544	215 566 096
dont actions propres:				
Disponibilités	60 048 645	0	60 048 645	20 044 757
TOTAL Disponibilités	313 595 949	9 210 760	304 385 189	235 610 854
Charges constatées d'avance	2 424 452	0	2 424 452	2 222 514
Total Actif Circulant (III)	868 986 561	9 454 180	859 532 381	719 264 953
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	171 766		171 766	35 258
Total Général (I à VI)	1 386 836 722	127 155 493	1 259 681 229	1 110 064 393

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 0	120 340 176	120 340 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		356 566 378	356 566 378
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		12 034 018	12 034 018
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	2 429 257	145 630
TOTAL Réserves		14 463 274	12 179 647
Report à nouveau		35 498 681	-160 798 497
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		99 362 408	210 675 030
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		626 230 917	538 962 734
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		15 590 139	24 131 612
Provisions pour charges		2 676 249	6 332 807
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		18 266 388	30 464 419
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		123 319 562	105 385 012
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	46 564 202	30 818 558
TOTAL Dettes financières		169 883 764	136 203 570
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		291 548 765	294 573 478
Dettes fiscales et sociales		124 331 965	90 424 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		937 960	633 223
Autres dettes		28 468 679	18 589 126
TOTAL Dettes d'exploitation		445 287 369	404 220 351
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		615 171 134	540 423 921
Ecart de conversion Passif (V)		12 791	213 319
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 259 681 229	1 110 064 393

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	774 093 583	311 070 745	1 085 164 328	1 045 925 589
Chiffres d'affaires nets	774 093 583	311 070 745	1 085 164 328	1 045 925 589
Production stockée			0	0
Production immobilisée			-265 887	904 037
Subventions d'exploitation			394 000	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			25 383 476	11 933 851
Autres produits			51 154	99 897
Total des produits d'exploitation (I)			1 110 727 071	1 058 863 375
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			722 538 610	756 284 405
Impôts, taxes et versements assimilés			23 539 698	24 637 275
Salaires et traitements			150 917 310	113 138 915
Charges sociales			56 923 753	46 629 010
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	7 264 250	5 477 233
		Dotations aux provisions	0	519 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	30 833
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	11 099 326	12 631 404
Autres charges			438 203	126 240
Total des charges d'exploitation (II)			972 721 149	959 474 316
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			138 005 922	99 389 059
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			385 270	6 010
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			5 407 019	5 601 533
Reprises sur provisions et transferts de charges			20 663	0
Différences positives de change			770 731	642 876
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			97 223	54 776
Total des produits financiers (V)			6 680 905	6 305 195
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 757 379	2 337 637
Intérêts et charges assimilées			1 103 878	749 167
Différences négatives de change			411 539	988 446
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 190	57 620
Total des charges financières (VI)			4 276 986	4 132 869
RÉSULTAT FINANCIER			2 403 919	2 172 326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			140 409 841	101 561 385

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 272 727	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 702	146 363 636
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	29 302 429	146 363 636
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 636 364	1 674
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 072	-3 129
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	14 658 436	-1 455
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	14 643 993	146 365 091
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	11 187 609	6 842 742
Impôts sur les bénéfices (X)	44 503 818	30 408 705
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 146 710 405	1 211 532 206
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 047 347 998	1 000 857 176
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	99 362 408	210 675 030

Principes, règles et méthodes comptables

(décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société par actions simplifiée au capital de 120 340 176 €.

Le siège social est au 1, boulevard Haussmann dans le 9ème arrondissement de Paris et son établissement principal au 14 rue Bergère dans le 9ème arrondissement de Paris.

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021 avant répartition s'élève à 1 259 681 229 €.

Le compte de résultat de l'exercice présente un bénéfice de 99 362 408 €.

Les comptes de la société, outre l'activité de BNPP AM France, intègrent les activités de ses succursales situées à Vienne (Autriche), Milan (Italie), Francfort (Allemagne) et Amsterdam (Pays-Bas) ainsi que les chiffres relatifs à la fusion-absorption de BNPP Capital Partners.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Pandémie Coronavirus

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies.

Les comptes sociaux de BNPP AM France sont établis sur la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Au cours de l'exercice 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

1.2. Fusion absorption de BNPP Capital Partners

Le métier BNPP Asset Management a décidé de fusionner l'entité BNPP Capital Partners au sein de BNPP AM France.

L'objectif de cette transformation est triple :

- Accélérer le développement de certaines activités de BNPP Capital Partners en exploitant au mieux les forces de BNPP AM France, notamment sa force de vente internationale et ses expertises de gestion existante,
- Simplifier l'organisation du métier,
- Bénéficier de l'expertise des collaborateurs de BNPP Capital Partners pour accélérer le développement des activités non cotées de BNPPAM France au niveau de la gestion.

Le projet de traité de fusion simplifiée a été signé le 20 octobre 2021 et confirmé par décision de l'associé unique signée en date du 8 décembre 2021.

L'opération s'est réalisée le 31 décembre 2021 avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2021.

Cette fusion s'est opérée dans le cadre du régime juridique des fusions simplifiées aux opérations de fusion entre sociétés détenues à 100% par une même société conformément aux dispositions des articles L 236-1 et suivants du code de commerce et notamment les articles L 236-11 et R 236-1 et suivants dudit code.

L'impact comptable est le suivant :

- Comptabilisation d'un report à nouveau de 3,3 millions d'euros dans les comptes de BNPP AM France selon le PCG art.746-1 nouveau.

1.3. Activation de la succursale néerlandaise BNPP AM France, Netherlands Branch

Pour mémoire, BNPP AM France a créé le 27 novembre 2020 une succursale néerlandaise dénommée « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Netherlands branch ».

La fusion transfrontalière simplifiée entre BNPP AM Nederland et BNPP AM France prévue au second semestre 2021 a eu lieu le 1er mai 2021, transformant ainsi BNPP AM Nederland en succursale de BNPP AM France.

Cette fusion s'est opérée dans le cadre du régime juridique des fusions simplifiées aux opérations de fusion entre sociétés détenues à 100% par une même société.

L'impact comptable est le suivant :

- Comptabilisation d'un report à nouveau de 32,2 millions d'euros dans les comptes de BNPP AM France selon le PCG art.746-1 nouveau.

BNPP AM Nederland devient ainsi la 4ème succursale de BNPP AM France, les 3 précédentes étant situées en Italie (Milan), en Autriche (Vienne) et en Allemagne (Francfort).

1.4. Résultat exceptionnel suite à l'opération Allfund Bank

Pour mémoire, BNPP AM France a apporté à Allfunds Bank un droit d'accès aux réseaux de distribution du groupe BNP Paribas en échange de 6,3% du capital de la holding Allfunds UK Ltd, également détenue par BP2S pour 16,2%.

L'opération a été clôturée le 2 octobre 2020.

Cette prise de participation de 6,3% dans Allfunds UK Ltd correspond à un montant de 161M€ décomposé de la façon suivante :

- 146M€ par apport d'actif,
- 15M€ en numéraire.

La TVA a été collectée par BNPP AM France auprès d'AFB et reversée à l'Administration fiscale française fin 2020 pour un montant de 29M€.

Toutefois, BNPP AM France avait pris l'initiative de déposer une demande de rescrit auprès de l'Administration fiscale française afin d'obtenir l'exemption de TVA sur cet apport en nature, demande qui a obtenu une réponse favorable en 2021.

Les parties ont conclu un accord dans lequel BNPP AM France s'est engagé à reverser 50% du produit perçu à AFB. Cet accord s'est matérialisé dans les comptes 2021 de BNPP AM France par la constatation de :

- Produit exceptionnel représentant l'encaissement de 29M€ reçu de l'Administration fiscale en décembre 2021.
- Charge exceptionnelle relative au versement de la quote-part revenant à AFB, versement intervenu en février 2022.

2. Actualisation sur la situation du plan de départ volontaire

Le plan de départ volontaire présenté aux instances du personnel le 24 juin 2019, homologué le 04 décembre 2019 et porté à la connaissance des salariés en décembre 2019, a poursuivi sa réalisation tout au long de l'exercice 2021.

88 départs dont 17 mobilités internes et 71 départs externes ont été réalisés. Au 31 décembre 2021, 14 départs externes restent à accompagner ainsi que 6 départs en mobilité interne restent à faire et la phase 1 est clôturée. La phase 2, quant à elle, a été clôturée le 28 février 2021.

La provision a été ajustée sur l'exercice 2021 de la revue de la valeur du coût moyen de sortie, de la formation longue et des paramètres de concrétisation rapide.

De ce fait, la provision s'élève à 4,9 M€ au 31 décembre 2021.

3. Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BNPP AM France applique le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 relatif au PCG.

Les nouvelles règles autorisent à amortir les éléments de l'actif immobilisé et notamment les fonds commerciaux qui ont une durée d'utilisation limitée.

Les fonds commerciaux actuellement inscrits à l'actif sont considérés avoir une durée de vie non limitée et ne seront pas amortissables.

Pour l'ensemble de ces fonds, un test de dépréciation est réalisé une fois par exercice par comparaison de la valeur comptable et de la valeur actuelle.

4. Changement de méthode comptable

Modalités de calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière

En novembre 2021, l'Autorité française des Normes Comptables a mise à jour sa recommandation n°2013-02 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires afin de s'aligner à la décision de l'IFRS IC (" IFRS Interpretations Committee " ou " Comité d'interprétation des normes IFRS ") qui a émis en mai 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de fin de carrière (IFC), essentiellement français.

Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné.

Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits.

Les droits à indemnités sont à présent comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite.

Sa mise en œuvre a entraîné en date du 1er janvier 2021 une baisse de la valeur actualisée de l'obligation de 2 283 626 € comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Immobilisations incorporelles :

1 - Fonds de commerce

Les fonds de commerce de la société résultent principalement des apports partiels d'actifs intervenus au cours de l'exercice 2000 et des opérations de rapprochement avec FIM France en 2010, ainsi que des opérations de fusion avec les sociétés THEAM et CAM Gestion intervenus au cours de l'exercice 2017.

Ces fonds de commerce ne font généralement pas l'objet d'amortissement du fait des hypothèses suivantes :

- assimilation de l'apport à une cession,
- non individualisation du fonds de commerce apporté.

Ces conditions étant réunies, le fonds de commerce de BNPP AM France est maintenu à l'actif du bilan pour sa valeur d'apport dès lors que la valeur historique reste inférieure à la valeur actualisée.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce est déterminée par rapport aux deux critères suivants :

- critères d'évaluation retenus dans les traités d'apports partiels d'actifs internes au groupe BNP Paribas fondés principalement sur des critères de rentabilité.

- critères basés sur une évaluation des actifs nets de BNPP AM France tenant compte de la rentabilité des actifs par type de fonds.

Sur ces bases une dépréciation du fonds de commerce FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT France (FIM France) de 21 727 847 € a été comptabilisée au 31 décembre 2012. Cette dépréciation est maintenue au 31 décembre 2021.

L'opération de fusion avec BNPP Capital Partners a généré la reprise dans les comptes de BNPP AM France d'un nouveau fonds de commerce d'un montant de 159 000 euros correspondant à la reprise en 2014 des activités de fonds de fonds des Hedged funds de l'ex-filiale THEAM.

Un fonds de commerce portant sur la gestion de CLO (Collateralized Loan Obligation) a été acquis en 2014 auprès de BNP Paribas S.A pour un montant de 12,5 M€.

Les mandats acquis dans le cadre de cette activité spécialisée de gestion de fonds sur des produits dérivés de crédit se référant à un portefeuille de prêts commerciaux ont une durée de vie limitée. Pour tenir compte de cette durée d'usage limitée dans le temps il a été décidé d'amortir totalement le fonds de commerce.

2 - Autres immobilisations incorporelles :

Il s'agit des logiciels et des dépenses liées à la conception et au développement de logiciels internes et des logiciels achetés.

Les logiciels et leurs développements internes dont le prix de revient est supérieur à 300 K€ sont amortis linéairement sur 3 ans.

Ceux dont le prix de revient est supérieur à 1 M€ correspondant à des projets structurants et transformants pour l'entreprise sont amortis linéairement sur 5 ans.

Pour les « logiciels / gros système » dont le système comptable Oracle, la durée d'amortissement linéaire est portée à 8 ans.

Immobilisations corporelles :

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations (biens acquis à titre onéreux).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 10 ans,

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans,

- Mobilier : 5 ans.

Immobilisations financières :

Les titres sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition.

A compter du 1er janvier 2008 les frais externes directement liés à l'acquisition des titres de participation comme :

- les droits de mutation,
- les honoraires,
- les commissions de conseils, d'engagements, de garantie,
- les frais d'actes et de formalités légales,

sont incorporés au bilan dans le coût d'acquisition des titres. L'alignement du traitement comptable sur le traitement fiscal évite les retraitements entre ces différents résultats.

L'étalement fiscal sur 5 ans est assuré par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires calculés par 1/5 du montant des frais prorata temporis pour la 1ère et la 5ème année.

1 - Valorisation des titres de filiales et participations :

Ils sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur peut être calculée suivant plusieurs méthodes.

Chez BNPP AM France nous appliquons la méthode suivante :

La « juste valeur » estime prudemment la valeur de marché des entités détenues. Son calcul est déterminé en fonction de certains paramètres :

- il correspond à l'actif net comptable (hors éléments exceptionnels du résultat) pour les titres de filiales détenues depuis plus de trois ans et ayant un EBITDA (RBE + Amortissement) moyen négatif ou proche de l'équilibre sur les trois derniers exercices.
- il est égal à une valorisation réalisée sur la base des multiples de l'EBITDA pour les titres de filiales détenues depuis plus de 3 ans et ayant un EBITDA (RBE + Amortissement) moyen positif ou proche de l'équilibre sur les trois derniers exercices.

Pour les titres de participation libellés en devises locales, la quote part d'actif net est déterminée par conversion des montants exprimés en devises locales par le taux de change à la clôture.

Les moins values latentes donnent lieu à la constatation de dépréciations des titres calculées ligne à ligne sans compensation avec les plus values latentes.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur distribution a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement.

En cas de cession d'une ligne de ces titres, les éléments de la cession constituent des charges et des produits exceptionnels.

Si une dépréciation a été antérieurement comptabilisée, son annulation ne rentre pas dans le calcul de la plus ou moins value de cession et est effectuée par un compte de reprise de provision.

Les seuls titres détenus par BNPP AM France sont ceux de :

- BNPP AM Belgium (1 titre) valorisé par multiple d'EBITDA
- BNPP AM Argentina (5%) valorisé par Actif net Comptable
- EMZ Partners (12%) valorisé par Actif net Comptable
- OBAM Investment Management B.V. (24%) valorisé par Actif net Comptable

2- Couverture de change des titres de filiales et de participations en devises :

BNPP AM France applique depuis le 1er janvier 2017 les dispositions du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Ce nouveau règlement impose la distinction entre les opérations de couverture et celles à but spéculatif (positions ouvertes isolées).

BNPP AM France ne présente pas d'opérations de couverture dans les comptes au 31 décembre 2021.

3 - Titres de placement :

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont composées d'OPCVM de trésorerie, d'un investissement dans le fonds BNP Paribas European SME Debt Fund et d'un portefeuille de CLO.

Les OPCVM de trésorerie et le fonds BNP Paribas European SME Debt Fund sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative publiée.

Les parts de CLO sont valorisées sur la base d'un marked to model.

Une émission comprenant 10 tranches du véhicule BNPP AM EURO CLO 2021 DAC pour un total de 20 187 K€ a été souscrite en juin 2021.

Les VMP sont comptabilisées au bilan pour leur valeur d'acquisition, aucun coût relatif à cette acquisition n'y est incorporé.

Leur valeur d'inventaire diffère selon que les titres sont cotés ou non. Pour précision, BNPP AM France ne détient pas de titres de placement cotés.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation en retenant plusieurs critères objectifs : prix des transactions récentes, valeur mathématique, rendement, activité, importance de bénéficiaires, perspectives...

Cette valeur d'inventaire comparée au coût d'acquisition est faite ligne à ligne, s'il ressort une plus value latente elle n'est pas comptabilisée; si une moins value se dégage une dépréciation est alors constatée comptablement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée lorsqu'une créance présente un risque de non remboursement total ou partiel.

Créances et dettes en devises :

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change publié au J.O. Les différences de conversion sont comptabilisées dans des comptes d'attente à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif lorsqu'elle correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Disponibilités :

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.

Chiffres d'affaires et rétrocessions :

Le chiffre d'affaires brut est constitué essentiellement des produits suivants :

- les commissions de gestion et commissions de performance perçues par la société de gestion en rémunération de sa prestation de gestion financière d'OPCVM ou de mandats. La rémunération ainsi acquise représente un pourcentage spécifique forfaitaire ou variable des actifs gérés. Les frais de gestion sont calculés à chaque établissement de valeur liquidative. Ils font l'objet d'un enregistrement en compte de produits à recevoir.
- les commissions de distribution rémunérant la société de gestion en tant que distributeur de fonds luxembourgeois.
- les commissions de mouvements prélevés sur les fonds.

Les rétrocessions de commissions sont comptabilisées en compte de charge sur l'exercice auquel elles se rattachent par le biais de provisions pour charges à payer.

Impôt sur les bénéfices :

BNPP AM France est intégré fiscalement au groupe constitué par BNP Paribas SA depuis le 1er janvier 2014.

Conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, la société BNPP AM France comptabilise sa charge d'impôt sur les bénéfices comme si elle était seule redevable.

En 2021, le taux d'impôt courant court terme appliqué est de 27,5% pour les entreprises françaises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 250 millions d'euros et dont la fraction du bénéfice imposable est supérieure à 500 K€. Si l'impôt sur les sociétés est supérieur à 763 K€, une contribution sociale de 3,3% est calculée.

Le taux effectif de l'impôt sur les sociétés passe de 27,50% à 28,41%.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2021 :

- à recevoir pour 24,376 M€,
- à payer pour 0,01 M€.

Participation des salariés :

Conformément à la réglementation française, BNPP AM France enregistre dans ses comptes le montant de la participation dans le résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La dotation est inscrite en « participation des salariés ».

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Cette provision inclut notamment les coûts estimés au titre :

- des litiges, contentieux, actions en réclamation de la part des tiers (y compris de l'administration fiscale).

- des écarts de valorisation de change des OPCVM.
- des indemnités de fin de carrière.
- des mesures discrétionnaires de rémunération du Groupe.

L'estimation de l'ensemble des provisions tient compte d'hypothèses et de données économiques susceptibles d'évoluer dans le temps et comporte donc un aléa, elles représentent cependant la meilleure estimation sur la base des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

Dettes financières :

Un emprunt subordonné à durée limitée a été mis en place avec SAGIP le 22 décembre 2014 pour un montant de 20 M€ afin de couvrir le besoin de fonds propres réglementaires minimum.

Un emprunt subordonné à durée limitée a été mis en place avec BNPP AM Holding le 28 novembre 2019 pour un montant de 15 M€ afin de couvrir le besoin de fonds propres réglementaires minimum.

L'activité de CLO est financée par vingt cinq emprunts auprès de BNP Paribas SA pour un montant total de 87 341 K€.

Engagements sociaux :

A compter du 1er janvier 2019, BNPP AM France applique la recommandation ANC 2013-02 pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode préférentielle et porte sur la totalité des engagements à l'égard des membres du personnel actif et retraité.

Les avantages consentis au personnel des entités françaises du groupe BNP Paribas sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les éléments de salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement : L'entreprise comptabilise une charge correspondant aux services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (essentiellement : le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire. L'engagement sur cette catégorie s'élève à 7,5 M€ ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNPP AM France, par les primes de fin de carrière. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » comme les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNPP AM France et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par BNP Paribas SA et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

A ce titre, l'engagement comptabilisé sur cette catégorie s'élève à 6,93 M€ après prise en compte du contrat collectif d'assurance sur la vie souscrit en 1998 par BNPP AM France. Il a pour objet la prise en charge par la société AXA du versement des indemnités de fin de carrière légales dues par la société aux salariés de BNPP AM France.

L'engagement de la société est représenté par une prime initiale versée en 1998 dans le cadre de ce contrat. Il est déterminé par application de la règle selon laquelle les droits pris en compte sont ceux que le salarié a acquis à la date de départ à la retraite. Ainsi l'engagement de l'entreprise est déterminé en tenant compte, à la date d'évaluation :

- de l'estimation des capitaux que devra verser AXA et de leurs dates probables de règlement, au prorata de l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice par rapport à l'ancienneté totale à l'âge de la retraite,
- des hypothèses démographiques, de départ "anticipé", d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation (fin de période de 0,90%) et d'inflation de 2%.

Sont présentées en annexe les informations comparatives des exercices 2020 et 2021.

Pour les salariés détachés et mis à disposition par BNP Paribas SA, l'engagement pour indemnités de fin de carrière est constaté dans les comptes de BNP Paribas SA.

L'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee » ou « Comité d'interprétation des normes IFRS »), a émis en mai 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de fin de carrière (IFC), essentiellement français. Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnité étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Maintenant les droits à indemnités sont comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. Sa mise en œuvre a entraîné en date du 1er janvier 2021 une baisse de la valeur actualisée de l'obligation de 2,3 M€ comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Opérations en devises hors couverture sur titres de participation :

Les profits et pertes de change résultant d'opérations courantes conclues en devises au cours de l'exercice sont enregistrés en compte de résultat. Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs ou passifs en devises détenus à la clôture de l'exercice, sont constatés en résultat par le biais d'une dotation aux provisions pour risque de change lorsque le solde net représente une perte potentielle.

Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration :

Jetons de présence :

L'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2021, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, a décidé de verser 65 000 € de jetons de présence au titre de l'exercice.

Consolidation :

La société est consolidée (intégration globale) par BNP Paribas SA (SIRET N° 66204244900014).

Les conditions décrites à l'article R233-15 du Code de Commerce étant réunies, la société est donc exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Intégration fiscale :

BNPP AM France est intégrée fiscalement au groupe BNP Paribas SA à compter du 1er janvier 2014. Dans le cadre de cette intégration fiscale, chaque filiale comptabilise son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

BNP Paribas SA, société mère, comptabilise :

- la charge d'impôt Groupe,
 - un produit d'impôt face à chacune de ses filiales correspondant à l'impôt théorique de chaque filiale.
- En conséquence, l'économie d'impôt générée par le Groupe Fiscal est comptabilisée dans les livres de la mère BNP Paribas SA.

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	6 097	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	497 158 887	0	6 774 460	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	42 666	0	706 413	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	3 055 243	0	448 635	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		3 097 909	0	1 155 048	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	3 542	0	9 371 323	
	Autres titres immobilisés	0	0	112 042	
	Prêts et autres immobilisations financières	87	0	0	
TOTAL (IV)		3 629	0	9 483 366	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		500 266 523	0	17 412 873	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	6 097	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	503 933 347	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	749 079	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements,	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	3 503 878	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	4 252 957	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	1 000	9 373 865	0
	Autres titres immobilisés	0	0	112 042	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	87	0
TOTAL (IV)		0	1 000	9 485 995	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	1 000	517 678 396	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		6 097	0	0	6 097		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		78 127 619	7 274 850	0	85 402 469		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	24 497	487 702	0	512 199		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		0	0	0	0		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 581 362	390 481	0	2 971 842		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		2 605 859	878 183	0	3 484 042		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		80 739 575	8 153 033	0	88 892 608		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	21 842 846	11 948 447	20 409 942	13 381 351
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	35 258	136 508	0	171 766
Provisions pour pensions	6 332 807	2 007 650	5 664 208	2 676 249
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	2 253 508	2 152 393	2 368 879	2 037 023
TOTAL (II)	30 464 419	16 244 998	28 443 029	18 266 388
Provisions sur immos incorporelles	28 762 766	0	0	28 762 766
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	45 940	0	45 940
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	461 159	0	217 739	243 420
Autres provisions pour dépréciations	6 627 136	2 583 624	0	9 210 760
TOTAL (III)	35 851 060	2 629 564	217 739	38 262 886
TOTAL GENERAL (I + II + III)	66 315 479	18 874 563	28 660 768	56 529 274
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 100 841	22 778 822	
Dont dotations et reprises financières		4 773 722	5 881 947	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			7 019 802	7 019 802	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financières			87	87	0
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			7 019 889	7 019 889	0
Clients douteux ou litigieux			243 420	243 420	0
Autres créances			213 462 821	213 462 821	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfiques		0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		1 739 850	1 739 850	0
	Autres impôts		0	0	0
	Etat - divers		116 851	116 851	0
Groupes et associés			335 850 501	335 850 501	0
Débiteurs divers			1 305 231	1 305 231	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			552 718 675	552 718 675	0
Charges constatées d'avance			2 424 452	2 424 452	0
TOTAL DES CREANCES			562 163 016	562 163 016	0
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		978 344	978 344	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		122 341 218	122 341 218	0	0
Emprunts et dettes financières divers		46 564 202	46 564 202	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		291 548 765	291 548 765	0	0
Personnel et comptes rattachés		79 928 472	79 928 472	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		33 166 839	33 166 839	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	830 269	830 269	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 930 151	5 930 151	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	4 476 234	4 476 234	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		937 960	937 960	0	0
Groupes et associés		0	0	0	0
Autres dettes		28 468 679	28 468 679	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES		615 171 134	615 171 134	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
FAE COMMISSIONS DE MOUVEMENT	-636 100
ETAT IMPOT DIFFERE ACTIF	-56 517
CREANCE SUR ETAT AUTRE QUE I.S	116 851
FAE Commissions de gestion	63 118 721
FAE Clients Conseil	1 610 981
FAE Clients DELEGATION	43 684 096
FAE MANDATS TRESORERIE	7 156 003
FAE TAXABLES FGX	1 756 367
FAE NON TAXABLES FGX	122 222
CLTS FAE TRANSF.PRIC TAX	3 095 220
CLTS FAE TRANSF.PRIC NON TAX	28 628 341
FAE EPARGNE SALARIALE	3 657 168
FAE CLIENTS MULTIGESTION	5 684 492
FAE COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	33 083 744
INTERETS COURUS SUR PRETS NON SUBOR	359 316
FAE FRAIS DE RECHERCHE	1 239 312
	0
	0
	0
	0
TOTAL	192 620 215

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
FNP IMMO FGX	937 960
PROV POUR CONGES PAYES FD	8 388 123
PROVISION PARTICIPATION ET ABONDEME	5 786 761
CAP BONUS LOCAUX PROV	44 498 901
ETAT - CHARGES A PAYER	29 174
CAP RTT FD	248 033
PROV BONUS NUM DIFFERE METIER LOCAU	4 619 730
EFFORT CONSTRUCTION	457 071
CH SOC BONUS LOCAUX PROV	24 006 467
FORMATION PROF C (FPC)	841 682
TAXE APPRENTISSAGE	128 641
DIVERS CAP CSF	397 571
FNP FGX	23 749 316
FNP BANQUE DEPOSITAIRE	10 328 577
INTERETS COURUS S/ EMPRTS	112 016
FNP TRANSFER PRICING	33 676 054
FNP ADMINISTRATION DE FONDS & MANDA	313 089
FNP RTO	5 747 565
FNP TRADE SUPPORT	256 759
FNP RETRO MULTIGESTION S/DIST	5 684 492
FNP DISTRIBUTION EXTERNE / PARTENAR	163 285 904
FOURNISSEURS DELEGATION MANDAT	1 695 247
FNP GARANTIE	11 440 795
FNP DELEGATION ET CONSEIL FONDS	1 376 510
FNP RETRO DGF	12 378 424
CAP PROV CET FD	6 258 009
PROVISION INTERESSEMENT ET ABONDEME	10 912 900
CAP CONGES PAYES CF	1 168 262
CAP CONGES PAYES CS	2 166 628
CAP CONGES PAYES CR	715 560
CAP PROV RTT CF	38 678
CAP PROV RTT CS	70 144
CAP RTT CR	23 691
CAP PROV CET CF	945 265
CAP PROV CET CS	1 813 537
CAP PROV CET CR	578 975
PROV CH SOC BONUS NUM DIFFERE METIE	2 586 987
CONTRIB EMPLOI HANDICAPE	164 382
CAP MEDAILLES PROV	706 526
FNP ADHEMAR AUX FONDS	12 838
FNP DEPOSITAIRE FUNDS HOSTING	10 973
FNP ADMINISTRATION FUNDS HOSTING	13 391
CAP PRIMES LOC DIV	172 000
FNP FRAIS DE RECHERCHE	3 178 559
FNP FGX MANUEL	882 621
TOTAL	392 804 785

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	7 521 261			7 521 261	16
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	7 521 261	0	0	7 521 261	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	0	0	0%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	1 085 164 328	1 045 925 589	4%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	774 093 583	713 347 361	9%
Chiffres d'affaires nets-Export	311 070 745	332 578 228	-6%
Chiffres d'affaires nets	1 085 164 328	1 045 925 589	4%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	781	779			781	779
Agents de maîtrise					0	0
Employés et techniciens	18	22			18	22
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
TOTAL	799	801	0	0	799	801

Impôt sur les bénéfices

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	140 409 841	48 355 712	92 054 130
Résultat exceptionnel	14 643 993		14 643 993
Participation de salariés aux fruits de l'expansion	-11 187 609	-3 851 894	-7 335 716
TOTAL	143 866 226	44 503 818	99 362 407

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	120 340 176						120 340 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	356 566 378						356 566 378
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	12 034 018						12 034 018
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	145 630	2 283 626					2 429 256
Report à nouveau	-160 798 497			49 865 960	210 675 030	35 488 108	35 498 681
Résultat de l'exercice	210 675 030	99 362 408	210 675 030				99 362 408
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	538 962 734	101 646 034	210 675 030	49 865 960	210 675 030	35 488 108	626 230 917

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise ukrainienne a considérablement accru la volatilité des marchés financiers et l'incertitude sur l'environnement économique, au moment où le monde émergeait de la pandémie. Les fonds dont BNPP AM France tire ses revenus n'ont pas ou très peu d'exposition à la Russie. Pour les fonds français, BNPP AM France n'a pas eu de sortie massive et n'a pas dû activer de mécanisme de liquidité. Ceci dit, l'impact négatif des marchés financiers a une influence directe sur la base des actifs sous gestion et donc sur les revenus de BNPP AM France.